

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 7 décembre 2022

9^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 7 décembre 2022, à 19 h 30
Sous la présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Première partie

Membres absents excusés : Mme Alix Aubert ; Mme Sima Dakkus ; Mme Denise Gemesio ; Mme Sara Gnoni ; Mme Patrizia Mori ; M. Fabrice Moscheni ; M. Jacques Pernet ; Mme Diane Wild

Membres absents non excusés : Mme Isabelle Bonillo ; M. Daniel Curnier ; Mme Özlem Dursun ; M. Jean-Pascal Gendre ; Mme Gaëlle Kovaliv ; M. Yusuf Kulmiye ; M. Olivier Marmy ; Mme Maïmouna Mayoraz ; Mme Angèle Flora Mendy ; Mme Anaïs Timofte

Membres présents	82
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	10
Effectif actuel	100

A 19 h 30, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Budget de fonctionnement de l'exercice 2023

Plan des investissements pour les années 2023 à 2026

Création d'un crédit-cadre 2023-2026 pour favoriser la tenue de grands événements à Lausanne

Préavis N° 2022/34 du 3 novembre 2022

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion – suite

Direction enfance, jeunesse et quartiers

La présidente : – Nous reprenons le débat sur le budget de la Direction enfance, jeunesse et quartiers, avec la rubrique 340.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Nous déposons un amendement à cette rubrique pour proposer de renforcer les moyens alloués à l'accueil en crèche et garderie. Le problème du manque de places dans les crèches et les garderies est structurel à Lausanne. Bien que la Municipalité annonce des places supplémentaires, des parents et leurs enfants continueront de se voir des places refusées en garderie. Pourtant, l'une des promesses électorales est : un enfant égale une place en crèche.

Nous tenons à rappeler que le manque de place en crèche n'est pas seulement un problème pour la qualité de vie des enfants, mais c'est un problème pour la société tout entière, puisque le manque de place creuse les inégalités. Ce sont d'abord les personnes modestes ou à revenus moyens qui pâtissent de ce manque, vu qu'elles n'ont pas les moyens financiers de trouver des solutions de garde alternatives. Une inégalité qui est liée aux revenus et au genre. Ce sont, dans ces cas-là, les femmes qui se retrouvent dans la grande majorité à devoir pallier les manques des politiques publiques en la matière.

Une inégalité qui est aussi liée à l'origine ou plutôt à la langue. Les lieux d'accueil de jour constituent pour les petites et les petits un espace crucial de socialisation en langue française et d'apprentissage de cette langue commune et cela favorise une meilleure chance de réussite scolaire durant la suite de leur parcours et une meilleure insertion sociale et professionnelle dans la suite de leur vie.

Au vu des insuffisances structurelles, nous proposons d'augmenter de 10% les moyens accordés aux services d'accueil de jour pour les crèches et garderies, pour les enfants dont les parents travaillaient, pour que tous les enfants puissent aller à la crèche.

Nous saluons bien sûr les améliorations qui ont été annoncées par la Municipalité cette année, mais cela reste très insuffisant pour garantir l'accès à l'accueil pour tous les enfants. Dès lors, il n'est pas acceptable qu'ils se trouvent sur une liste d'attente et que l'on se retrouve à devoir prioriser les accès, comme si un enfant avait moins le droit d'y accéder qu'un autre. Nous déplorons le fait qu'il y

ait à prioriser. Si l'on s'accorde sur le fait que c'est un service essentiel pour la population, on ne devrait pas fonctionner en flux tendu dans un tel service. On devrait pouvoir bénéficier d'une certaine marge de manœuvre pour pouvoir faire face à des imprévus en cours d'année.

Nous savons bien qu'il y a une limite à cet amendement, du fait que tout ne peut pas être généré sur un claquement de doigts, en y mettant seulement des moyens financiers. Il y a des problèmes de locaux et d'infrastructures. Néanmoins, nous soulignons que cela fait des années et des années que nous proposons de renforcer les moyens et d'augmenter la cadence.

Si la ligne d'Ensemble à Gauche avait été suivie sur ce thème, nous n'en serions probablement pas là aujourd'hui. Nous proposons d'entamer dès aujourd'hui le coup d'accélérateur pour renforcer l'accueil de jour pour les plus petits de notre ville.

Je vous remercie d'apporter un très bon accueil à cet amendement qui vous est proposé par Ensemble à Gauche.

Amendement Pierre Conscience sur la rubrique 340

EàG - Un enfant = une place en crèche (34 – Service de la petite enfance)

Au vu des insuffisances structurelles dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, nous proposons d'augmenter de 10% les moyens prévus pour 2023.

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
340	301	40'008'700	4'000'900	44'009'600
340	303	3'806'300	380'600	4'186'900
340	304	4'441'100	444'100	4'885'200
340	305	112'700	11'300	124'000
340	306	22'700	2'300	25'000
340	309	120'000	12'000	132'000
340	310	63'200	6'300	69'500
340	311	481'700	48'200	529'900
340	312	269'800	27'000	296'800
340	313	1'885'100	188'500	2'073'600
340	314	174'100	17'400	191'500
340	315	18'000	1'800	19'800
340	316	2'201'000	220'100	2'421'100
340	317	45'000	4'500	49'500
340	318	1'523'200	152'300	1'675'500
340	319	83'300	8'300	91'600
	Charges	55'255'900	5'525'600	60'781'500
340	435	-11'053'900	-1'105'400	-12'159'300
340	436	-386'700	-38'700	-425'400
340	451	-12'968'400	-1'296'800	-14'265'200
	Revenus	-24'409'000	-2'440'900	-26'849'900
	Total net	30'846'900	3'084'700	33'931'600

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
341	318	29'849'400	2'984'900	32'834'300

Total de charges supplémentaires : 8'510'500 CHF

Total de revenus supplémentaires : 2'440'900 CHF

Augmentation du déficit : 6'069'600 CHF

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je tiens à dire que j'ai l'intention d'intervenir une seule fois sur deux amendements, sur l'accueil préscolaire et parascolaire.

En matière d'accueil préscolaire, nous sommes extrêmement heureux du fait que la réponse au postulat « Objectif 100% » soit enfin arrivée, qu'elle soit en commission. C'est sur cette réponse que nous souhaitons concentrer nos efforts. Elle présente enfin une anticipation pluriannuelle des besoins de planification de création de places. Notre objectif est de discuter les objectifs et les structures pour les atteindre.

Quand est-ce qu'on pourra enfin aller au-delà de la conciliation en permettant à tous les enfants un accueil au moins partiel si les parents le souhaitent ? On sait le rôle que cela joue pour l'égalité des chances. Comment allons-nous garantir la qualité sur la quantité de l'offre ? L'impulsion pour ces questionnements a bien été donnée. Le préavis en question le montre. Il faut bien avouer que si

Ensemble à Gauche a beau jeu ces dernières années de dire que vous renvoyiez un préavis ou un postulat et que l'on ne voyait rien venir, il est pour le coup sur la table.

Pour économiser les formules de salutations ce soir, la règle a plusieurs fois été exprimée dans les réponses de la Municipalité. La règle qui doit valoir, l'éventuelle absence de fonctionnement ne doit pas servir de justification et de détérioration de l'offre. La promesse de l'accueil pour tous les enfants dont les parents ont un besoin doit être tenue.

Cette année, puisque nous sommes dans les questions financières, c'est près d'un million supplémentaire qui a été alloué par un crédit supplémentaire validé par notre commission des finances. Nous maintenons la pression. Parfois, cela a été nécessaire, nous maintenons la pression pour que la règle et l'engagement soient tenus lorsqu'il y a des besoins et que l'on y satisfasse avec des crédits supplémentaires.

Nous avons clairement besoin de clarification des conditions : qui accède à la prestation ? Avec quel prix ? La question se pose avec des modèles différents selon les quartiers à Lausanne. Il y a la question de l'offre pendant les vacances. Ce sont des sujets qui demandent plus qu'un amendement forfaitaire. Cela devrait être l'objet d'un préavis annoncé pour l'an prochain. Je me réjouis que nous puissions en discuter.

En conclusion, les amendements d'Ensemble à Gauche poursuivent un but noble. Mais je suis un peu gêné parce que c'est comme si 660 places nouvelles prévues l'an prochain ne changeaient rien ; 660 places sont prévues et on dépose quand même un amendement ! Un préavis est sur la table du conseil et on dépose quand même un amendement.

J'ai compris le raisonnement, on nous l'a suffisamment expliqué hier. Pour vous, monsieur Conscience, ou votre groupe, rien ne se passerait sans votre pression continue. Si on prenait cet argument au sérieux, ce serait presque un encouragement à refuser vos amendements pour que la pression puisse continuer à s'exercer.

Quoi qu'il en soit, notre avis est qu'aucune ligne budgétaire n'a accueilli le nombre d'enfants à la journée. Nous avons 9 millions d'augmentations du budget en matière d'accueil préscolaire en 2023. Nous avons plusieurs milliards de plus dans l'accueil du parascolaire. Le défi l'année prochaine ne sera pas de trouver l'argent, ce sera de réussir à le dépenser. Ce sera le défi. Au vu de l'évolution que l'on a aujourd'hui au budget municipal, votre amendement n'est en réalité qu'une erreur... Ce ne serait que l'équivalent d'une marge d'erreur à la hausse ou à la baisse. Je le redis, l'enjeu sera de réussir à dépenser le budget. L'enjeu n'est pas d'augmenter le budget. Il faudra trouver les locaux et le personnel pour ouvrir des placements.

Je crois que cela passe un peu à côté du débat. La pression est là. Si vous pensez qu'elle est due à vos amendements, à la limite, on peut dire qu'une part de l'honneur vous revient, mais maintenant, il faut valider les plans et surveiller l'exécution. Nous l'avons souligné récemment avec ma collègue dans une résolution: cet amendement n'est pas ce dont nous avons besoin l'année prochaine en matière d'accueil préscolaire et parascolaire. Une lecture honnête du budget devrait amener chaque conseillère et chaque conseiller à le reconnaître. Le budget 2023 est particulier. Il aurait mérité un traitement particulier plutôt que de déposer l'amendement que vous avez déjà déposé une dizaine de fois.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Effectivement, nous avons déjà eu l'occasion de débattre cet amendement dans les années précédentes.

C'est l'occasion de pouvoir dire quels sont les moyens qui continueront à être mis pour développer cette politique d'accueil de jour. On a souvent l'impression d'une liste qui n'en finit pas, d'une liste interminable de parents en attente d'une place. Il est quand même utile de dire qu'actuellement les chiffres en date de 2022 pour la liste d'attente avec des besoins de conciliation sont maintenant de 260 enfants. C'est beaucoup, mais c'est quand même une baisse significative par rapport aux chiffres qu'il pouvait y avoir il y a cinq ans ou dix ans. On voit réellement une évolution.

C'est aussi le lieu de dire que s'il y a une demande non satisfaite, ce n'est pas le fait que la Ville n'a rien fait pendant les dix dernières années, au contraire. Il y a eu entre 2011 et 2021, pour le préscolaire, une création de 775 places. Des places ont été augmentées également pour le parascolaire. Ces créations montrent que la demande est accrue et c'est la raison pour laquelle il continue d'y avoir une demande à satisfaire.

L'enjeu pour la Ville est d'anticiper les facteurs qui expliquent cette croissance. Il s'agit d'une part de l'augmentation démographique de la ville de Lausanne et d'autre part de l'augmentation du recours aux lieux d'accueil de jour collectifs et la domination de solutions de garde alternatives.

C'est la raison pour laquelle nous avons établi un certain nombre de prévisions. La demande continuera d'évoluer avec une situation qui changera drastiquement la qualité des familles.

Pour développer ces places, c'est un enjeu de le faire aussi en trouvant les localisations adéquates par rapport aux besoins des parents, en trouvant des lieux qui sont conformes aux différentes exigences, en ayant la possibilité d'accompagner pour s'assurer de la qualité des structures. De ce point de vue, c'est pourquoi le plan se fait de manière progressive et non pas avec une augmentation unique.

La Municipalité vous propose pour cette année 2023 une augmentation de 765 places, y compris pour les places préscolaires et parascolaires. C'est une augmentation aussi pour le service de l'enfance de 73 EPT et pour le service parascolaire de 56 EPT. Il y a la volonté de garantir aussi la qualité de l'accueil de ce point de vue. Ce sont des montants qui approchent les 20 millions au total. La volonté est là. Elle se manifeste aussi par des taux de couverture qui restent de loin supérieurs à ceux que l'on peut trouver dans le canton. Aujourd'hui, le taux de couverture préscolaire est de 44,9% dans le réseau de la Ville de Lausanne. Il est de 23,8 au niveau cantonal.

La volonté est de pouvoir vous présenter un chemin pour développer à la fois la quantité et la qualité. C'est l'objectif en matière de préscolaire de la réponse au postulat Gaillard « Objectif 100% ». Ce sera la réponse au postulat parascolaire « Nous avons la quantité, quid de la qualité ? »

M. Pierre Conscience (EàG) : – Le constat et l'analyse, nous pouvons les partager. Pour nous, il y a vraiment un problème d'anticipation depuis dix ou quinze ans. La demande augmente et tend en partie à absorber la progression du nombre de places et de l'effort qui est consenti par la Municipalité. Il y a un problème d'anticipation ou de timing.

Sur l'utilité de notre amendement, nous sommes bien conscients du fait que dans la situation actuelle, il va y avoir des difficultés à trouver les moyens de dépenser. C'est précisément parce qu'il y a eu un manque d'anticipation qui fait qu'aujourd'hui on se retrouve à bien vouloir consentir des moyens, mais à ne pas savoir comment nous allons pouvoir les dépenser à la fréquence nécessaire pour absorber la progression. C'est le problème que l'on vit. Si le problème d'allocation avait été réglé, les opportunités supplémentaires de création de nouvelles places auraient pu être trouvées par la Municipalité.

Pour ma part, le municipal a joué son rôle de municipal en défendant « le budget et rien que le budget », pour paraphraser un ancien conseiller d'État. Mais je suis persuadé que, dans le fond de son cœur, il aurait été bien porté à vouloir mener une politique plus ambitieuse en la matière depuis le début de son mandat.

Pour pouvoir pallier ce manque justement. Je rappelle que si ce postulat 100% est sorti du groupe socialiste, pour notre part, nous faisons l'analyse que c'est bien parce que nous revenions à la charge sur ce sujet et que nous maintenions une pression à l'égard de la majorité au sein du plénum, que finalement ce sujet a bien voulu être repris et qu'une pression de votre part a pu être exercée sur la Municipalité pour que des efforts supplémentaires soient consentis.

Forts de ce constat, nous continuons sur cette ligne. On n'a jamais dit que tout venait des pressions et des démarches proposées par l'amendement du groupe Ensemble à Gauche. Mais elles ont une certaine utilité, et donc nous vous les proposons ce soir.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – On souhaite tous idéalement que chaque enfant puisse avoir une place de crèche ou soit accueilli sans liste d'attente. C'est un vœu que naturellement, on pourrait tous soutenir. Mais il faut être réaliste. Cela a déjà été dit, un préavis est en cours d'analyse par le conseil, s'agissant de l'augmentation des places de crèches en Ville de Lausanne.

Ce préavis n'est à ce stade pas encore validé. Ce serait mettre la charrue avant les bœufs, que de voter une augmentation de budget aussi conséquente sans avoir une vision politique de ce que l'on veut pour l'accueil de la petite enfance à Lausanne. La grande critique qui a été faite et qui affecte la volonté municipale en matière d'accueil, c'est bien de débloquent des fonds, mais il faudrait savoir ce que l'on fait avec ces fonds.

Tant qu'on n'a pas une vision claire de la politique que l'on veut pour l'accueil de la petite enfance à Lausanne, il est illusoire de penser qu'en débloquent, en augmentant le budget de plus de 6 millions de francs, que l'on serait en mesure de garantir une place de crèche pour chaque enfant. Ce n'est pas aussi simple. Il ne suffit pas de faire un vœu pieux, il faut le mettre en œuvre. Et ça demande de la mise à disposition de locaux, une infrastructure complète avec du personnel qualifié, un encadrement, et des relais pour que les enfants puissent intégrer l'école.

Pour toutes ces raisons, à ce stade, il est prématuré et déraisonnable de voter un tel amendement. Le PLR le refusera et vous encourage à en faire de même.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – J'interviens sur les deux amendements. L'essentiel a été dit par certains collègues et le municipal en charge. Peut-être un mot quand même comme commissaire EJQ. Il faut aussi dire quand les choses vont dans la bonne direction. Il y a une augmentation de budget conséquente, qui était attendue depuis des années. Je crois qu'on a vraiment énormément de choses qui sont en train de se concrétiser dans ce budget 2023. C'est aussi reconnu par le groupe qui dépose l'amendement. Au niveau de la commission des finances, on a pu être « déçu en bien » par les annonces municipales. Que ce soit au niveau des crèches ou du parascolaire, le tout est lancé. Il s'agira de confirmer cela sur les années prochaines.

Le défi, ça se retrouve dans le rapport de commission des finances, c'est de trouver les lieux. Parce que les mois passent assez vite. C'est un peu plus compliqué sur les crèches que sur le parascolaire. Mais le défi est assez grand, vu la difficulté de trouver des locaux dans cette ville. Le groupe des Verts et Jeune Verts refusera majoritairement ces deux amendements.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Parfois, j'ai envie de répondre à M. Conscience. Cher collègue, contrairement à vous, je ne sonde ni les cœurs ni les âmes. Je ne sais pas ce qui vous motive à redéposer cet amendement cette année. Je n'ai pas cette prétention. Mais c'est simplement un appel de ma part.

Ce soir, nous pourrions, vous et nous et M. Payot – que vous avez à demi défendu –, nous pourrions être en train de nous dire mieux vaut tard que jamais. Il y a plus de 10 millions ajoutés au budget de l'accueil de jour pour l'année prochaine. Ça aurait pu être un geste de dire que nous renonçons à notre amendement spectaculaire des années précédentes parce qu'en réalité, on fait l'équivalent de cinq amendements Ensemble à Gauche d'une année à l'autre. Je regrette que ce ne soit pas votre attitude.

Je vous invite une dernière fois à retirer cet amendement en reconnaissance des faits. Si vous voulez estimer que c'est avant tout votre pression qui a déterminé ce changement, je vous l'accorde bien volontiers. On se raconte tous des petites distorsions de réalité politique et que précisément, c'est normal, c'est les histoires qu'on se raconte qui nous différencient en tant que partis. Mais nous aurons l'occasion de dire ce soir, pour des motifs qu'on interprétera de manières différentes, nous y sommes et nous n'avons plus besoin de ces amendements symboliques qui ne représentent que l'épaisseur du trait par rapport à l'évolution budgétaire de l'année prochaine. J'appelle au retrait de cet amendement. Si vous voulez qu'on vous accorde que votre pression continue a été un élément dans les décisions qui sont prises dans le budget 2023, je vous l'accorde publiquement bien volontiers. On ne sera pas d'accord sur la pondération du rôle que vous avez joué, mais que ça a joué un rôle, oui. Faites un geste de bonne volonté, reconnaissez le travail qui a été fait de manière constructive, qu'il y a un préavis sur la table du Conseil et un prochain qui est annoncé pour l'année prochaine. Ça nous évitera de voter contre.

A l'appel nominal, le Conseil, par 5 oui, 69 non et 2 abstentions, refuse l'amendement de M. Pierre Conscience.

(insérer vote)

Mme Sevgi Koyuncu (EàG) : – Nous saluons le point de vue du municipal, M. David Payot, qui veut défendre l'importance de l'accueil de jour dans la politique de l'enfance pour renforcer l'égalité des chances et l'égalité femmes-hommes. La Municipalité prévoit une augmentation du nombre d'APEMS. Elle veut créer 640 nouvelles places d'ici 2026. Dans le rapport-préavis pour 2023, il indique qu'il reste encore des lieux à identifier, et ces places ne peuvent encore être créées aujourd'hui.

Après vingt ans d'existence, nous devrions aujourd'hui parler des problèmes de service, de qualité et de pédagogie, et pas des problèmes de manque de places. La planification à long terme de la Municipalité pour résoudre le problème du manque d'APEMS signifie qu'il n'y a pas de solution pour des familles qui ont un besoin urgent d'ici 2026. Ensemble à Gauche n'accepte pas que l'on doive refuser des places aux parents. Ensemble à Gauche n'accepte pas non plus que les prestations soient attribuées en priorité aux familles dont les parents travaillent et en fonction de leur activité professionnelle. Nous demandons que la Municipalité assure une place en APEMS pour tous les enfants dont les parents en font la demande.

En effet, ça constitue un lieu de socialisation précieux qui soutient l'accès des parents à l'égalité des chances au niveau social et éducatif. Le besoin de socialisation est d'ailleurs reconnu comme un motif d'attribution de places. Nous souhaitons que ce motif soit pris en compte de façon prioritaire pour des enfants issus de familles défavorisées, les habitants des quartiers populaires. Nous demandons un accueil parascolaire sans exclusion.

Finalement, nous tenons à rappeler le manque de valorisation des professionnels travaillant dans les APEMS, que ce soit au niveau des salaires ou des conditions de travail. Pour éviter le burnout, pour promouvoir la satisfaction au travail, et valoriser le travail des femmes, il faut que leur travail soit reconnu à sa juste valeur. Nous proposons de doubler l'augmentation prévue par la Municipalité pour 2023.

Amendement Sevgi Koyuncu sur le compte 35

EàG - Un enfant = une place en APEMS (35 – Service des écoles et du parascolaire)

Au vu des insuffisances structurelles dans le domaine de l'accueil parascolaire, nous proposons de doubler l'augmentation prévue par la Municipalité pour 2023

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
35	301	42'570'000	5'380'600	47'950'600
35	303	4'147'200	634'800	4'782'000
35	304	4'903'800	567'400	5'471'200
35	305	127'500	26'800	154'300
35	306	25'600	0	25'600
35	307	29'700	-11'400	18'300
35	309	123'600	21'300	144'900
35	310	94'300	10'300	104'600
35	311	671'800	3'500	675'300
35	312	5'076'900	40'300	5'117'200
35	313	1'028'300	124'900	1'153'200
35	314	6'713'000	488'600	7'201'600
35	315	225'200	0	225'200
35	316	3'980'700	637'600	4'618'300
35	317	381'000	0	381'000
35	318	9'260'600	796'100	10'056'700
35	319	421'700	0	421'700
	Charges	79'780'900	8'720'800	88'501'700
35	435	-11'675'900	-1'244'700	-12'920'600
35	436	-639'800	-63'000	-702'800
35	439	-6'041'100	-272'800	-6'313'900
35	451	-12'676'700	-2'757'900	-15'434'600
	Revenus	-31'033'500	-4'338'400	-35'371'900
	Total net	48'747'400	4'382'400	53'129'800

Total de charges supplémentaires : 8'720'800 CHF

Total de revenus supplémentaires : 4'338'400 CHF

Augmentation du déficit : 4'382'400 CHF

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Les termes de l'amendement soulignent la volonté d'augmenter l'accueil de jour. C'est l'occasion de souligner que c'est naturellement une volonté de la Municipalité dans son ensemble, et de remercier aussi les groupes du Conseil communal qui s'engagent dans ce sens et qui se sont largement exprimés dans les derniers débats, à l'unanimité, pour un développement dans ce sens.

En matière d'accueil parascolaire, ce sont 544 places de plus qui sont prévues en 2023, avec 276 supplémentaires à ouvrir à la rentrée 2023, avec notamment des enjeux d'augmentation démographique aux Plaines-du-Loup. Et puis, la généralisation des projets-pilotes d'accueil parascolaire avec 100 places supplémentaires.

Ce n'est pas une invitation à ajouter des amendements les années prochaines, mais je signale que nous développons également l'accueil en vacances.

A l'appel nominal, le Conseil, par 5 oui, 69 non et 4 abstentions, refuse l'amendement de Mme Sevgi Koyuncu.

(insérer vote)

Mme Mathilde Maillard (PLR), rapportrice de majorité, Commission des finances : – La Commission des finances propose d'accepter le budget par 9 oui, 1 non, et 4 abstentions.

A l'appel nominal, le Conseil, par 49 oui, 27 non et 2 abstentions, accepte le budget de la Direction enfance, jeunesse et quartiers.

Direction finances et mobilité

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Le groupe PLR propose cet amendement qui s'affiche afin d'encourager les économies d'énergie. L'ensemble de l'augmentation est budgétaire dans le service des finances. Il a budgété une augmentation des charges à hauteur de 3,1 millions. C'est une période de gros risques énergétiques avec une augmentation de charges qui se fait ressentir par tout le monde. Par souci d'exemplarité et de responsabilité, nous proposons une petite diminution de 2% des charges d'électricité et du chauffage. Nous avons exclu l'achat de matières premières du service de sécurité et de l'eau. Nous proposons d'encourager les économies d'énergie par cette mesure.

Amendement Pauline Blanc sur le compte 39

PLR – Encourager les économies d'énergie - Réduction de 2% du budget « consommation d'énergie » des bâtiments de l'administration communale sur tous les dicastères hors matières premières SIL, service de l'eau et les services d'urgence.

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
39	312	3'100'000	-161'400	2'938'600

Total de diminution de charges : 161'400 CHF

Mme Angélique Chatton (Les Verts) : – Au niveau des Verts, on salue le clin d'œil à la sobriété énergétique. C'est pourquoi nous accepterons cet amendement. Cependant, nous doutons que cela ait un impact matériel au niveau de l'utilisation de l'énergie au vu de la manière dont les chiffres évoqués ont été déterminés.

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – J'en profite pour rappeler les mesures que la Municipalité a déjà prises en termes d'économies d'énergie extraordinaires cette année. La Municipalité a décidé de réduire les températures dans les locaux de l'administration à 20,5°, à 18° dans les lieux où on se tient debout, dans les couloirs et dans d'autres types de lieux. Cela amène à des économies de 10 à 15% en termes de chaleur. Puis des réductions au niveau de l'éclairage public et des écogestes qui sont demandés aux collaboratrices et collaborateurs.

Il faut bien sûr compter sur des hausses des tarifs en parallèle, mais les attentes qui sont demandées par l'amendement ne semblent pas exorbitantes. Donc, nous ne contesterons pas et nous n'irons pas contre cet amendement. Il convient de dire que ce n'est pas avec cet amendement que la Municipalité a mis en place des mesures d'économies fortes et importantes. Elle continue de travailler à des économies d'énergie. Des mesures seront étudiées et travaillées dans les prochains mois. A chaque fois que nous trouverons des mesures pérennes, nous les prendrons. Soyez-en sûrs.

A l'appel nominal, le Conseil, par 58 oui, 13 non et 7 abstentions, accepte l'amendement de Mme Pauline Blanc.

(insérer vote)

Mme Mathilde Maillard (PLR), rapportrice de majorité, Commission des finances : – Vous me permettez, et selon la formule consacrée, de retirer quelques instants ma casquette de rapportrice de la Commission des finances pour déposer l'amendement que le PLR va déposer ce soir. Il avait été déposé par les commissaires PLR lors de la séance de commission des finances.

Il s'agit de supprimer l'indexation des salaires supérieurs à 180 000 francs par année. Sur la forme, d'abord, pour éviter que nous nous engagions sur un long débat juridique, l'indexation des salaires pour les membres du personnel de l'administration communale est prévue par le règlement du personnel de l'administration et, pour les municipaux, par le règlement sur la Municipalité. Ce sont deux textes qu'il est de notre entière compétence de modifier. Donc non, cet amendement n'est pas contraire au droit supérieur. Il peut être déposé.

Sur le fond maintenant, pourquoi demander à ce que les salaires supérieurs à 180 000 francs ne soient pas indexés ? Parce que ces 180 000 francs par année, c'est 15 000 francs par mois.

Que vivent les plus petites entreprises ? Elles doivent faire face à une situation critique. Elles voient les coûts de l'énergie augmenter. Elles voient leur clientèle baisser. Elles ont bien souvent peur de la faillite et elles doivent licencier. Face à cette réalité économique, la ville doit se montrer exemplaire. C'est avant tout la Municipalité.

Amendement Mathilde Maillard sur le compte 409

PLR - Suppression de l'indexation des salaires supérieurs à CHF 180'000 (409 –Correctif de la masse salariale)

Pour que les revenus supérieurs à CHF 180'000 (y compris ceux des Municipaux) ne soient pas indexés.

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
409	301	-4'700'000	-357'000	-5'057'000

Total de diminution de charges : 357'000 CHF

M. Valentin Christe (UDC) : – D'abord pour dire que nous allons soutenir cet amendement. On ne peut s'étonner et manquer d'exprimer une certaine surprise. J'ai posé la question hier. La Municipalité hier n'a pas eu la courtoisie d'y répondre. Elle le fera peut-être ce soir.

Si j'en crois toujours l'article du 31 août 2021 du *24 heures*, on lisait : « L'indexation est valable pour tout le monde, y compris la Municipalité qui l'a refusée. » Ces propos ont été tenus dans la bouche de la municipale Florence Germond.

Je m'étonne un petit peu. Faut-il conclure de la teneur de cet amendement que ce qui était valable à la fin du mois d'août ne l'est plus au début du mois de janvier ? Est-ce un revirement de la position en la matière ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je réponds volontiers aux questions qui sont posées. En l'occurrence, la Municipalité a construit un budget sur les bases réglementaires et légales qui lui sont soumises, en l'occurrence deux délégations de compétences du Conseil que vous avez validées en temps voulu. Tout d'abord, le règlement sur le personnel de l'administration communale qui prévoit l'échelle des salaires. Vous l'avez validé et il prévoit le principe de l'indexation.

Quand la Municipalité construit son budget, elle intègre les dispositifs réglementaires qui s'imposent à ces décisions. Pareil pour les questions des traitements des municipaux.

Le règlement prévoit le système d'indexation. Le budget est donc construit sur des bases légales et réglementaires. Évidemment, le budget de la ville contient aussi l'indexation comme le prévoit le règlement sur la Municipalité. Il a été validé par votre Conseil, je le rappelle.

Si le Conseil souhaite faire différemment, c'est par une modification des règlements qu'il faut passer pour faire les choses dans les règles de l'art et tout simplement dans le respect des normes et des règlements auxquels nous sommes soumis.

Concernant la question spécifique, il s'agit de l'indexation intermédiaire qui n'était pas budgétée. C'est une indexation complètement différente. Nous construisons ici un budget en connaissance de cause, sur la base des règlements et des lois qui nous sont soumis et votés par votre Conseil.

M. Samson Yemane (Soc.) : – Notre parti s’oppose ce soir à cet amendement. De nouveau, le PLR montre son côté contradictoire. Pour celles et ceux qui ont une bonne mémoire, en 2013, ce même parti a refusé l’initiative populaire pour des salaires équitables. Ce même parti nous propose ce soir de refuser l’augmentation des hauts salaires dont le plus haut est élevé seulement à quatre fois par rapport au salaire le plus bas.

Le PLR préfère refuser l’augmentation des salaires supérieurs dans une échelle de 1 à 4. Selon moi, ce parti n’a pas de leçons à nous donner sur les questions salariales. L’indexation des salaires due à l’inflation actuelle doit être appliquée à tous les personnels de la ville, y compris aux municipaux, comme cela a bien été mentionné par Mme Florence Germond. J’invite donc ce Conseil à refuser cet amendement.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je vous rassure, seulement un débat politique sur la question. Nous sommes pour une réduction des écarts entre les salaires, que ce soit dans l’administration publique ou dans le privé. Mais par le haut, pas par le bas. Et particulièrement en période de crise.

Pour nous, utiliser l’indexation en période d’inflation comme un moyen de baisser le salaire réel des cadres de l’administration communale, parce que c’est ça que propose cet amendement, c’est la pire des méthodes. Parce que l’on harmonise par le bas au lieu d’harmoniser par le haut et qu’on saisit l’occasion d’une crise pour le faire, ce qui nous paraît peu honnête pour ces personnes.

Concernant la comparaison avec le privé, pour nous, bien sûr que la comparaison des salaires entre privé et public est importante, mais, de nouveau, vous proposez que le public se serre la ceinture pour que le privé soit moins frustré de voir, pour le public, les revenus indexés. Pour nous, c’est vraiment scandaleux, comme rhétorique, parce que, justement, les salaires du public ont tendance à tirer vers le haut les salaires du privé. Ils constituent un certain standard et exercent une pression sur le marché du travail qui est plutôt positive pour le privé. Si vous baissez les salaires du public, ça va avoir pour conséquence de baisser aussi les salaires du privé. Je ne vois pas l’intérêt pour les petits patrons de baisser les salaires des cadres de l’administration publique lausannoise. Nous refuserons donc cet amendement. Si un jour vous proposez une réduction des écarts de salaire en harmonisant par le haut, nous vous soutiendrons.

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Comme l’ont dit mes préopinants, chez les Vertes et les Jeunes Verts, il y a quelques années, on avait majoritairement soutenu l’initiative fédérale qui visait les entreprises qui avaient des écarts salariaux de plus de douze fois. Je n’ai pas vraiment souvenir à l’époque que le PLR ou que la droite ait soutenu cette démarche. La Ville de Lausanne, dont le ratio est de 1,4, est plutôt exemplaire. Je souligne aussi les soucis qu’on laissera à l’administration communale pour recruter du personnel pointu en offrant des rémunérations inférieures au privé. Je doute que ça ait un effet plutôt répulsif pour les personnes hésitant entre le privé et le public. Toutefois, vu que l’indexation des salaires au coût de la vie est due à tout employé de l’administration selon l’article 32 du règlement du personnel, vous comprendrez que nous ne pouvons pas accepter cet amendement.

Mme Virginie Cavalli (V’L) : – Le groupe Vert libéral, comme en commission, va soutenir cet amendement. Nous estimons que c’est une question de bon sens. Et également, que si on s’engage pour une fonction publique, notamment à la Municipalité, c’est avant tout, car c’est un sacerdoce, et pas pour des raisons financières.

Je ne me fais aucun souci pour dire qu’un salaire de 15 000 francs par mois restera attractif. Comme on me le répète souvent, à la Ville de Lausanne, il y a des conditions de travail très attractives. La majorité de cet hémicycle n’est pas forcément intéressée par l’argent. J’ai de la peine à comprendre qu’on ne prenne pas une décision de bon sens avec un temps de crise comme nous vivons et un déficit abyssal que nous accumulons depuis de nombreuses années et qui devra être payé par ma génération.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Il n’y a pas d’unité de doctrine au sein de la gauche entre ceux qui veulent maintenir les salaires de la fonction publique, car c’est des modèles pour le privé, et ceux qui veulent les maintenir parce qu’ils sont plus bas que le privé.

Néanmoins, j’ai une question complémentaire à poser à Mme Germond. Je la remercie pour ces explications. J’ai bien compris que le budget doit intégrer ces augmentations techniques d’un point de vue budgétaire, il y a une autorisation de dépenser. Ça fait relativement sens de ce point de vue technique. Mais la question à laquelle j’aimerais que vous répondiez, c’est qu’étant donné qu’il y a

une portée symbolique à la renonciation à l'augmentation que vous avez faite en août, est-ce que la Municipalité va réitérer cette portée symbolique, ce geste symbolique de renoncer pour l'année qui vient à cette indexation, indépendamment des critères techniques qui justifient le budget, et est-ce qu'il y aura renonciation pour l'année qui vient, ce qui serait un signe appréciable au vu des finances de la Ville et de la dureté dans laquelle notre économie arrive ?

Mme Charlotte de la Baume (V'L) : – Tout a été dit, je renonce.

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – Pas toutes les Lausannoises et tous les Lausannois ne bénéficiant pas dans le privé d'une augmentation automatique qui prend en compte l'inflation, je ne vois pas pourquoi, **par principe d'égalité**,

Il tient à cœur à pas mal de personnes dans cet hémicycle, car les Lausannoises et les Lausannois doivent se serrer la ceinture encore plus, parce que ce sont eux qui contribuent à ce budget par les impôts et les taxes. Ils contribuent à une augmentation automatique des salaires, tel que nous l'avons indiqué dans l'amendement.

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Excusez-moi d'être juridique. Il y a des énormités qui ont été dites au niveau juridique. Je ne peux pas rester sans réagir.

Je suis étonnée : il y a deux semaines, le PLR poussait des cris d'orfraie à propos du 30 km/h ici, dans les médias, en clamant à tout vent l'importance fondamentale du respect de la légalité. Je me permets de signaler que ce respect est un principe absolu et pas un principe que l'on applique quand ça nous arrange. Il vaut aussi à l'égard du Règlement du personnel d'administration communale.

Le PLR est parfaitement en droit, s'il le souhaite, comme n'importe quel membre de cet hémicycle, de demander la modification de ce règlement. Si ce point a une seconde importance, qu'il exerce les droits qui lui sont conférés par l'article 61 du Règlement du Conseil communal. Mais c'est tout à fait inadmissible de vouloir modifier un règlement en faisant voter un amendement. Je me permets de le souligner, il s'agit de principes juridiques assez élémentaires auxquels le PLR m'avait pourtant donné l'impression, il y a quinze jours, d'y tenir comme à la prunelle de ses yeux.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Je n'ai a priori rien à ajouter à mes préopinants d'Ensemble à Gauche. Mais j'aimerais donner un petit conseil. Si vous vous inquiétez à ce point des salaires dans le secteur privé, alors invitez peut-être les personnes qui travaillent dans le secteur privé à se syndiquer, invitez-les à faire valoir leurs droits, par les voies qui leur sont ouvertes, notamment par le biais des syndicats, au lieu d'essayer de pallier ce problème par le biais des salaires au sein de l'administration communale.

Mme Mathilde Maillard (PLR), rapportrice de majorité, Commission des finances : – Pour répondre à Mme Meinherz, nous nous attachons plutôt à soutenir les entrepreneurs pour qu'ils puissent créer de l'emploi et que toutes les personnes que vous appelez à se syndiquer puissent avoir un travail.

Pour répondre à Mme Germond, qui applique une certaine rigueur budgétaire dans la manière dont elle prépare son budget, ce que nous saluons, sauf erreur, il vous est loisible, comme vous l'avez fait en septembre, si j'ai bien entendu ce que vous avez répondu à mon collègue, de renoncer également à l'indexation à partir du 1^{er} janvier. Vous aurez l'occasion de répondre à M. Carrel qui vous a posé cette question. On se réjouit d'entendre votre réponse. Le cas échéant, soyez certains que le PLR ne manquera pas de faire usage des fameux droits dont Mme le professeur Morin me rappelait qu'ils existaient : déposer un postulat. Parce que, sauf erreur, le Règlement pour la Municipalité doit être soumis au moins une fois par une législature à ce Conseil, ce qui n'a pas encore été fait. Comme nous avons un Conseil communal le 13 décembre prochain, ce serait l'occasion de rediscuter de ce sujet.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Pour reprendre au vol ce que vient de dire Mme Maillard, si vous étiez conséquents, vous auriez ajouté ça à l'ordre du jour. Je vois que vous prenez ça très au sérieux. Vu que vous avez des relais et que vous êtes majoritaires au niveau cantonal et au niveau fédéral, si vous vous souciez tant que ça des salaires dans le privé et que vous vous scandalisez des injustices qu'il y aurait des hauts salaires entre le privé et le public et, soit dit en passant, les hausses des salaires dans le privé peuvent aller beaucoup plus haut que celles dans l'administration publique, et vous ne vous attardez pas à les toucher. Surtout quand on voit que les dividendes sont

parfois extrêmement augmentés, comme les salaires des plus hauts revenus dans les entreprises. Vous ne vous plaignez pas. L'injustice ne vous dérange pas.

Mais si vous voulez vraiment que ces salaires soient indexés, proposez une loi au niveau cantonal ou au niveau fédéral pour imposer le fait que les salaires dans le privé soient indexés à l'inflation. C'est possible légalement, pour les cadres comme les petits salaires dans les entreprises privées. Ce n'est pas le cas. Votre argument est populiste.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – La Commission de gestion a rencontré le syndic tout à l'heure. La Commission de gestion s'inquiétait des salaires, qui ne seraient pas compétitifs à la Ville par rapport au privé, notamment aux Services industriels. Certains d'entre vous relaient ces préoccupations.

Concernant la question spécifique de M. Carrel, la Municipalité a construit son budget sur une base réglementaire. Évidemment, à ce stade du débat, elle ne peut pas se positionner sur cette question. Concernant la question de Mme Maillard sur l'ordre du jour de la semaine prochaine, il est déjà bien complet. On aura plein de sujets de débat.

A l'appel nominal, le Conseil, par 26 oui, 49 non et 5 abstentions, refuse l'amendement de Mme Mathilde Maillard.

(insérer vote)

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – Je ne sais pas si on peut afficher l'amendement. Merci. Pour rappel, la subvention accordée pour la couverture du déficit lié au Parking-Relais lausannois S.A. s'est élevée dans le budget 2022 à 350 000 francs. Puis dans le budget 2023, cette subvention était maintenue à 350 000 francs. Toutefois, il a été révélé que, dans le cadre des autorisations de dépenses supplémentaires pour 2022, un montant de 70 000 francs a été accordé pour la couverture du déficit lié au Parking-Relais de Lausanne, portant le budget de 2022 à un total de 400 000 francs.

Nous souhaitons préciser que le Parking-Relais lausannois est un outil utile et stratégique à la Ville, permettant à de nombreux usagers vivant hors de la ville de parquer leur voiture hors du centre-ville et d'accéder à la ville en métro, mais permet aussi aux visiteurs du complexe aquatique de se parquer.

En ce sens, pour nous, il est difficile, sur la base d'une seule ligne au budget, de nous positionner. Nous souhaitons qu'il soit traité à travers un préavis avec plus de détails sur la gestion actuelle du Parking-Relais pour nous informer sur les mesures qui seraient prises pour assurer la pérennité de ce parking.

Amendement Paulraj Kanthia sur le compte 41

PLR – Suppression de la subvention accordée pour la couverture du déficit liée au Parking-Relais lausannois S.A..

Div.	Comptes	Montant actuel	Amendement	Montant total
41	365	406'000	-350'000	56'000

Total de diminution de charges : 350'000 CHF

M. Samuel de Vargas (Soc.) : – C'est le monde à l'envers avec cet amendement. Le PLR s'attaque à un parking et le groupe socialiste en prend la défense.

Les enjeux concernant cet amendement sont importants. Au-delà de cet ouvrage, il est question de la manière dont les parkings relais s'intègrent dans la mobilité de la ville. Ces infrastructures facilement accessibles aux voitures permettent aux automobilistes de garer leur véhicule à une dizaine de minutes du centre-ville, pour ensuite se déplacer au centre-ville. Pour 9,90 francs le samedi, il est possible de laisser sa voiture la journée. C'est une utilité des parkings relais qui permettent une véritable multimodalité.

Si ce parking devait être en la possession d'acteurs privés, il ne serait plus possible de mener les projets mentionnés. En 2005, l'actuelle conseillère aux Etats Verte avait interpellé la Municipalité à ce sujet et avait demandé la création d'un parking-relais au sud-ouest de Lausanne. Cela peut paraître étrange, mais c'est dans une optique de réduction du trafic automobile en centre-ville que le groupe socialiste vous invite à refuser cet amendement.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – M. de Vargas a dit une bonne partie des propos que je pouvais tenir. Ce n'est pas avec un grand plaisir que les Verts viennent au soutien du Parking-Relais.

Néanmoins, comme il a été dit, un P+R est un outil de gestion de la mobilité. L'objectif n'est pas de faire du bénéfice, mais d'inciter les automobilistes qui n'ont pas de transport satisfaisant près de leur domicile à faire un bout de trajet avec leur voiture et à la laisser au parking relais pour poursuivre leur trajet en transports publics.

De fait, les tarifs doivent être attractifs. De fait, c'est moins rentable que les parkings privés à usage public du centre-ville. Nous souhaitons effectivement l'augmentation des tarifs de stationnement en ville, nous souhaitons qu'il n'y ait plus de gratuité du stationnement en ville. Nous souhaitons la reprise des parkings privés à usage public par la Ville de Lausanne. Cela compensera alors très largement les petites pertes des P+R. Ne pas vouloir faire de déficit sur le P+R de Vennes, c'est augmenter les tarifs.

Les Verts refuseront cet amendement en rappelant encore que, par le passé, ce déficit était beaucoup plus important que 350 000 francs. Il a déjà réussi à être mieux géré. On fait confiance à la Municipalité pour poursuivre en ce sens. Nous vous invitons à refuser l'amendement.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Plusieurs choses ont déjà été expliquées. Bien rappeler que ce n'est pas comme cela a pu être dit. Il s'agit d'une société privée, mais qui est 100% aux mains de la Ville. Cette S.A. a été voulue par votre conseil et portée par mon prédécesseur dans le but de favoriser la multimobilité : le P+R permet aux pendulaires qui viennent à Lausanne de parquer leur véhicule aux portes de la ville et de faire les derniers kilomètres en bus.

À ce titre, le conseil a marqué à l'époque sa volonté claire d'avoir comme objectif dans ce P+R un usage réservé aux pendulaires. C'est cette contrainte qui fait que, au vu de la mission qui lui a été imposée par le Conseil en termes de politique de mobilité, il n'est pas comparable avec un parking de centre-ville à usage public, qui rentabilise autrement les places de parc.

Si vous ne votez pas la couverture du déficit et que la S.A. n'a pas le moyen de payer ses différentes factures, elle serait purement et simplement mise en faillite. Elle serait donc reprise par un acteur privé qui ne porterait pas forcément la politique de mobilité que l'on souhaite porter.

C'est peut-être l'objectif caché de cet amendement, d'empêcher l'objectif de mobilité qui réserve ce parking aux pendulaires et non à destination, pour créer du trafic supplémentaire dans le pôle de Vennes. Il est aux mains de la Ville et il sera notre objectif de préserver les Lausannois au trafic du centre-ville et de les inciter à se parquer à Vennes.

Il est important de savoir que lorsque j'ai repris avec M. Hildbrand ce parking de mon prédécesseur, le déficit était environ à 2 millions. Nous le gérons ensemble, nous siégeons ensemble au conseil d'administration. Nous avons donc mis en place plusieurs mesures pour réduire ce déficit, en travaillant sur les charges, en faisant une politique de parking plus intelligente et plus attractive. Nous avons réussi à le réduire drastiquement, parce qu'ici, c'est 350 000 francs que vous voyez, mais c'est bien moins honnête. Depuis 2019, la Ville, dans une politique d'amélioration des finances, refacture à ces S.A. toute une série de prestations. Elle refacture les cautionnements qu'elle accorde à ces S.A.

En l'occurrence, ici, pour le P+R, c'est 100 000 francs de plus qui sont facturés par la Ville à la S.A. Depuis 2019, il y a 40 000 francs d'impôts fonciers. Nous avons supprimé les gratuités d'impôts fonciers pour les sociétés d'utilité publique. Ça aussi, c'est nouveau. Nous facturons aussi le DDP à cette S.A. 100 000 francs. Et nous avons augmenté les frais administratifs. Il faut faire des affaires avec les S.A. Nous leur facturons le juste coût des frais administratifs.

Il y a environ 260 000 francs en plus qui reviennent à la Ville. De facto, le déficit se monte aujourd'hui à 140 000, contre 2 millions quand je l'ai repris. Ce n'est pas encore parfait, mais le travail a été fait et nous continuons à le faire.

Cela a été difficile en période Covid. Nous étions autour du million. Le parking était vide, tout le monde en télétravail, il était difficile de faire rentrer des recettes. Avant le Covid, nous étions presque à zéro. Maintenant, nous sommes en effets nets pour la Ville, environ à 150 000. L'effort a été fait. Nous répondrons à toutes les questions du Conseil à ce sujet quand vous le souhaitez par le biais des objets parlementaires que vous pourrez nous adresser. Vous aurez toutes les informations que vous souhaitez.

A l'appel nominal, le Conseil, par 20 oui, 56 non et 1 abstention, refuse l'amendement de M. Paulraj Kanthia.

(insérer vote)

Mme Mathilde Maillard (PLR), rapportrice de majorité, Commission des finances : – La Commission des finances propose d'accepter le budget de la direction par 9 oui, 0 non, et 5 abstentions.

A l'appel nominal, le Conseil, par 47 oui, 20 non et 7 abstentions, accepte le budget de la Direction finances et mobilité.

(insérer vote)

Direction des Services industriels

La présidente : – Je n'ai pas de demande de parole sur cette direction.

Mme Mathilde Maillard (PLR), rapportrice de majorité, Commission des finances : – La commission propose d'accepter le budget de cette direction.

A l'appel nominal, le Conseil, par 51 oui, 17 non et 9 abstentions, accepte le budget de la Direction Services industriels.

(insérer vote)

Il est passé à la discussion sur le plan des investissements.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Après avoir parlé pendant près de six heures ici même entre hier soir et aujourd'hui du budget de l'année prochaine, je pense qu'il est important de consacrer un petit peu de temps à ce plan des investissements. Si toutes et tous ne se sont pas plongés dedans, je vous invite à le faire. C'est un document extrêmement passionnant, où nous pouvons voir les dépenses projetées et les préavis sur lesquels nous allons nous prononcer dans les années à venir. Nous devons prendre acte des plans d'investissement pour les années 2023-2026.

Si cet exercice est très intéressant, je dois dire qu'il est aussi un peu inquiétant de découvrir la planification de certaines dépenses. Si on peut se féliciter naturellement du travail de la Municipalité et de l'administration pour l'avancement de nombreux projets, on ne peut de loin pas le faire pour tous, particulièrement les grands projets, encore plus ceux qui dépendent de différents niveaux institutionnels, notamment au niveau cantonal et fédéral.

On peut penser au projet de la Gare de Lausanne, duquel on a déjà parlé. Mais il y en a bien d'autres. Où en est le métro m3 ? Celui-ci était dans le plan d'agglomération Lausanne-Morges 2012, en priorité une. Dans le PALM 2016 également, pour sa deuxième étape. Encore en 2018, on nous disait que le début du percement du tunnel en direction de la Blécherette débiterait en 2022. Le Conseil d'Etat, le 7 octobre 2021, nous disait ensuite qu'il serait mis à l'enquête en 2022. Il me semble que l'année 2022 est bientôt terminée. Je doute que la mise à l'enquête ait lieu dans les semaines qui viennent.

Ce plan des investissements est aussi l'occasion de se rendre compte d'un retard extrêmement conséquent sur de nombreux grands projets. On peut ainsi mentionner le BHNS Borde-Bellevaux. J'ai ressorti un autre plan des investissements, celui de 2018. On avait 2 millions qui ont été mis en 2022 pour commencer ces travaux. Si on regarde le plan des investissements qu'on a maintenant entre les mains, on retrouve 1 million en 2026. Donc, on a décalé ce projet de quatre ans, et ce sera peut-être encore le cas, dans des quartiers qui en ont pourtant fortement besoin, les quartiers de la Borde, de Bellevaux, qui ont besoin de ces améliorations en transports publics. Autre exemple, et je terminerai par là, la place de la Riponne. On a eu un concours d'urbanisme en 2019. On nous annonçait un réaménagement en 2024 et, aujourd'hui, on voit l'étalement dans ce plan des investissements aussi.

Ces trois exemples, pris comme ça, pour montrer cette inquiétude dans le temps que prennent ces projets. Ce n'est pas seulement la faute de Lausanne, c'est aussi partagé avec le Canton, la Confédération, pour certains d'entre eux. Mais ça pose des questions sur les capacités que nous avons aujourd'hui à mener des projets de cette ampleur dans notre région. C'est important de le souligner.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – La Municipalité partage ces inquiétudes. Elle assume sa part pour certains objets qui sont complètement de compétence communale. Pour d'autres, elle dépend d'autres acteurs.

Vous avez sûrement constaté que nous avons avancé. Le conseil communal a déjà voté des crédits d'études pour le m3. Ce sera plutôt l'année prochaine, un autre paquet de crédits d'études à soumettre. En effet, nous sommes soumis à ces aléas, ces difficultés, de toutes sortes. Nous pouvons penser au tram qui a beaucoup de retard. Il est lié aux aléas du projet que l'on connaît.

Il est passé à la discussion sur le crédit d'investissement du patrimoine administratif destiné à favoriser la tenue de grands événements à Lausanne

Mme Pauline Blanc (PLR) : – La taxe sur les divertissements, c'est bien ça le problème et ce qui dissuade les organisateurs de grands événements de venir à Lausanne. Avec cette taxe, la Ville a perdu en attractivité. A-t-on régulièrement de grands événements organisés à Lausanne ? Non. La taxe sur les divertissements en est la cause principale.

Cette proposition de soi-disant soutien aux grands événements reflète l'hypocrisie de la Ville. "Venez à Lausanne, on va vous aider financièrement au début de l'organisation, mais tenez-vous prêts à être taxés à la suite de votre événement." La Municipalité avance que les dépenses seront largement couvertes par la taxe sur les divertissements. Mais alors quel intérêt ? Donner d'une main pour reprendre de l'autre ? C'est contre-productif et hypocrite vis-à-vis des organisateurs.

Prenons un exemple concret. Un grand événement est organisé à Lausanne grâce à l'abolition de la taxe sur les divertissements. Les gens se déplacent pour y assister. Un Bernois vient, vendredi soir, prendre une chambre d'hôtel, ira au marché, ira au restaurant, se balader, faire des courses, etc. Bref, abolir la taxe sur les divertissements contribuerait grandement à notre économie locale, de manière directe et indirecte. La Ville prend le problème par le mauvais sens, par manque de courage. La Municipalité avoue clairement dans le préavis que la taxe est un frein. Et pourtant, Lausanne la maintient, alors que les autres villes n'ont pas de taxes et accueillent quand même de grands événements. C'est une question de solidarité envers les gens qui ne vivent pas à Lausanne.

Le groupe dont je fais partie réfute cet argument. Si nous nous attardons sur cette partie du préavis, nous constatons les éléments suivants. La Ville souhaite soutenir ponctuellement les organisateurs d'événements de façon à compenser partiellement l'éventuel désavantage concurrentiel dont elle pourrait souffrir du fait de l'impôt lausannois sur les divertissements. Mesdames et Messieurs, n'est-ce pas la vue très claire que le problème est la taxe ? Que cette solution proposée n'est qu'un sparadrap ?

Ensuite, la Ville souhaite avoir la possibilité de choisir les événements selon la politique qu'elle souhaite mener. Donc la Ville prend ce moment pour sélectionner les événements qui se dérouleront sur notre territoire communal. Souhaitez-vous véritablement octroyer un crédit de 1 million de francs à la Ville pour qu'elle choisisse sans critères clairs et égaux quels événements mettre en avant, plutôt que soutenir tous les organisateurs d'événements comme le propose la droite ?

Le groupe PLR refusera cette aide infondée et ne manquera pas de revenir sur ce dossier. Cette enveloppe est un prétexte. Dans le cas où la majorité de ce Conseil souhaite se cacher derrière ce crédit, prétextant soutenir la tenue d'événements, nous demandons que la Ville produise des chiffres concrets et des critères clairement définis quant à l'octroi de cette aide financière.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Pour vous donner la position du groupe Ensemble à Gauche sur cette proposition, il n'est pas en soi défavorable au fait que la Ville puisse promouvoir certains événements très populaires et favoriser le fait que ça se passe à Lausanne. Mais nous ne soutiendrons pas cette enveloppe dans le contexte du budget qui a été défendu hier et ce soir par la majorité, du fait que cette enveloppe vient renforcer un décalage qu'il y a entre le soutien apporté aux petites entités culturelles ou autres au niveau lausannois, et ceux qui sont apportés aux grandes institutions, qui s'ajoutent avec 1 million de francs supplémentaires accordés à des grands événements qui sont souvent des événements avec des gros moyens financiers, qui brassent beaucoup d'argent, quand les plus petits poissons de ces domaines sont insuffisamment lotis. C'est à cause de ce décalage que nous ne soutiendrons pas cette proposition.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vais essayer d’aborder ce débat de manière pragmatique et non idéologique. Il y a une dimension idéologique forte dans ce débat.

La question de l’impôt sur les divertissements a été tranchée en votation populaire il y a quelques années par la population lausannoise. Ce crédit que nous sollicitons aujourd’hui est un crédit qui était déjà présenté à l’époque et qui avait été accepté par le Conseil communal dans le cadre du contre-projet qui avait été porté à l’initiative pour l’abolition de l’impôt sur les divertissements, qui avait été très massivement soutenu par la population lausannoise.

Pourquoi cet impôt et pourquoi ne pas le supprimer ? Parce que quand on parle d’imposition indirecte – et ça ralliera sans doute aussi la gauche, qui est souvent réservée, avec raison, sur les effets inégalitaires de l’imposition indirecte par rapport à une imposition directe –, c’est une opération différente d’introduire un impôt indirect que de le supprimer. Supprimer n’a que rarement un impact sur les prix, c’est-à-dire que les personnes qui payent l’impôt retrouvent rarement leurs billes au moment où l’impôt est supprimé.

Meilleur exemple, il est véridique, et il s’est vérifié à l’époque où nous avons eu les débats sur l’impôt sur les divertissements dans ce Conseil, il y a quelques années et se vérifie encore aujourd’hui : il n’y a pas de différence tarifaire de prix du cinéma dans les villes qui n’ont pas d’imposition sur les divertissements. Ça montre bien que tout ce discours qui consisterait à dire qu’il faut rendre aux Lausannois une partie de l’argent qu’on leur taxe par rapport à l’ensemble des villes qui ne le feraient pas, c’est un discours qui ne tient pas à l’analyse. Je n’ai pas de jugement de valeur à porter là-dessus. Vous le reconnaîtrez au PLR que c’est faux. C’est pratiquement faux aujourd’hui de prétendre que la suppression des impôts sur les divertissements a une quelconque influence sur la tarification des événements culturels.

Ils rapportent de l’argent, notamment dans le domaine de la nuit et dans le domaine du cinéma. Ce sont les deux secteurs principaux qui font de l’impôt sur les divertissements. Je mets de côté la culture subventionnée, parce qu’effectivement, on est dans des vases communicants. Si on supprimait l’impôt, on baisserait les subventions, donc ça n’a pas d’impact financier sur la Ville. Les deux domaines sur lesquels nous percevons cet impôt sont les clubs et les cinémas. Je l’ai expliqué avant, on se priverait d’une recette sur les cinémas sans aucune influence sur les tarifs, donc sans que ça génère plus de fréquentation des cinémas parce que les billets seraient moins chers, sans que ça revienne aux Lausannois qui consomment du cinéma. On ne voit pas très bien l’utilité.

C’est un moyen que nous avons trouvé qui n’est pas totalement stupide, de considérer que les nuits lausannoises sont un facteur de richesse pour la Ville, c’est indéniable. Un divertissement dont on est fier, que l’on est heureux de promouvoir. Sans doute que le PLR en conviendra, je ne crois pas que les nuits lausannoises et leur dynamisme souffrent beaucoup de l’imposition sur les divertissements.

Vous vous souvenez des épisodes qu’on a connus en 2012. Je m’en souviens bien, pour avoir dû reprendre la police à l’époque. On dénonçait un climat dangereux, avec tellement de monde durant les nuits lausannoises. Ce n’est pas l’imposition sur les divertissements qui a empêché tout ça.

On a la chance d’avoir une vie nocturne qui est riche. L’imposition sur les divertissements, c’est un moyen pas si mauvais d’avoir une petite contribution financière aussi à l’ensemble des dépenses que ça génère, en termes de sécurité, de nettoyage. La vie nocturne est un secteur qui génère aussi des coûts. C’est une manière aussi de faire participer plus largement les non-Lausannois à la culture lausannoise, dans un contexte qui demeure aujourd’hui la réalité lausannoise. Nous payons quand même l’essentiel des dépenses culturelles et des dépenses de loisirs. On pourrait étendre ça au sport. Des dépenses de sport, loisirs, culture, qui bénéficient évidemment aux Lausannois, mais plus largement aussi à l’ensemble de la région. L’imposition sur les divertissements étant moyenne, il serait assez utile aussi de faire rentrer de l’argent dans les caisses des 50% d’usagers et usagers du public qui viennent consommer de la culture ou du sport à Lausanne.

Par contre, c’est là que l’analyse pragmatique est parfois utile plutôt qu’une analyse idéologique, pour les grands événements, c’est une forme de distorsion de concurrence par rapport aux conditions qui leur sont offertes. Parce que payer 14% de taxes, ça revient à payer le Théâtre de Beaulieu deux fois plus cher qu’un théâtre équivalent en Suisse romande. Ce qui est vrai pour le Théâtre de Beaulieu est vrai aussi pour d’autres grandes infrastructures que nous offrons à Lausanne. De ce point de vue, avoir une solution pragmatique pour permettre l’accueil de grands

événements, c'est une solution intelligente. Intelligente, parce qu'elle permet d'accueillir de grands événements, de combler une partie de la différence financière jusqu'au seuil de rentabilité et de générer de l'impôt supplémentaire.

Cet impôt supplémentaire, il va aussi dans les caisses de la Ville, et nous permet d'augmenter les budgets culturels. On a besoin de soutien pour la culture indépendante. C'est pourquoi, même si votre amendement n'a pas été accepté ce soir, nous augmentons régulièrement les budgets de la culture indépendante chaque année, dans le cadre des processus budgétaires. Ces ressources, elles viennent en partie de l'imposition sur les divertissements.

La solution trouvée par la Municipalité est assez pragmatique. Elle vous déplaît peut-être d'un point de vue idéologique, parce qu'elle permet de maintenir l'imposition sur les divertissements et d'enlever ce qui vous pose le principal problème, c'est-à-dire l'obstacle, qui est un obstacle pour une série de grands événements de culture commerciale. Mais l'imposition n'a pas empêché Soprano de venir au Théâtre de Beaulieu, par exemple. Ce qui fait que Lausanne a une vie culturelle très riche et qui s'était développée notamment dans le volet de la culture commerciale grand public, à Beaulieu et au Métropole depuis de nombreuses années, y compris avec l'imposition sur les divertissements. Reste la question des stades, qui sont très rares. Même quand Soprano est venu, il n'y a pas eu d'exonération d'impôt sur les divertissements. C'est la preuve que c'est parfois d'autres logiques qui président à ces dynamiques.

Mais c'est indéniable, on le constate aujourd'hui, on pourrait générer de l'activité et de grands événements. Mot pour mot, ce que la Municipalité avait prévu, c'est une approche pragmatique qui permet de générer de l'événementiel et générer des recettes pour la Ville de Lausanne et d'offrir de grands événements de culture. Me semble-t-il, c'est une approche qui est juste et pas idéologique. Elle est un peu pragmatique par rapport aux vertus que peut avoir l'impôt, permettre aux non-Lausannois de contribuer à la culture et d'avoir un peu de financement par rapport aux charges des nuits lausannoises, et permettre aussi à un obstacle de trouver des solutions. Voilà pourquoi je vous invite à soutenir ce crédit.

M. Antoine Piguet (PLR) : – Je ne partage pas du tout votre analyse. Pour rappel, les plus gros contributeurs de la taxe de l'impôt sur le divertissement ne bénéficient pas de la manne financière, des retombées économiques de l'impôt sur le divertissement.

Je peux aisément comprendre que l'on doit taxer des gens qui viennent de l'extérieur et qui bénéficient de la culture lausannoise. Je l'entends. Mais le travail, il a fait quand même aussi. Les clubs, les cinémas, ils engagent des gens qui travaillent ici. Certains payent des impôts pour cette ville, à Lausanne, participent au rayonnement de la Ville de Lausanne. C'est une bonne partie qui est faite. Ce qui me dérange, c'est qu'on a des vases communicants, des gens bénéficient de subventions. Oui, Soprano est venu, mais il y a d'autres événements qui bénéficient de subventions de la culture et qui permettent d'atténuer l'effet de l'imposition sur le divertissement.

Aujourd'hui, cette taxe est injuste. Je le répète et je le répéterai. Je sais que le peuple souverain a dit plusieurs fois qu'il voulait le maintenir, mais il n'est pas très bien informé. Je pense réellement que cet impôt sur les divertissements est totalement injuste. Je répète la phrase de l'une de vos anciennes collègues, qui a défendu la suppression de l'impôt sur les divertissements. Elle est du même bord politique que vous. Elle pensait que cette taxe était injuste.

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Vous dites qu'avec cette enveloppe de 1 million, vous allez pouvoir attirer les organisateurs des grands événements, mais sur quels critères ? C'est le problème.

M. Grégoire Junod, syndic : – J'ai bien compris l'argumentation d'Antoine Piguet. Je conçois que des gens soient contre cet impôt. Je n'ai aucun problème avec ça. Soyez attentifs au vote de ce soir et à ce que vous expliquerez à vos collègues organisateurs d'événements.

Vous avez une proposition de la Municipalité pour étendre non pas les règles d'exonération, mais les subventions ne permettant qu'une exonération partielle de la taxe, et vous vous apprêtez à voter contre. J'en prends bonne note.

C'est une argumentation compliquée. Que vous soyez contre l'impôt, j'entends bien, mais ce crédit est une solution pragmatique pour répondre à la situation dans laquelle nous sommes. Ce crédit est plutôt une ouverture pour permettre de subventionner justement des événements qui ne sont pas au

bénéfice de subventions. Des crédits sont maintenant accordés à l'économie créative ; ce n'était pas le cas à l'époque. On continue à aller dans cette voie. Vous êtes contre et j'en prends note.

Les organisateurs viennent nous voir pour demander des soutiens. Ce sont des choses courantes. Parfois, on octroie des subventions, parfois non. Avec ce crédit, on aura plus de latitude pour pouvoir le faire. Il n'y a pas de règles préétablies. Par contre, on tiendra à disposition, et on le fait déjà, la liste des événements qui ont été exonérés. Ça fait partie des prérogatives du Conseil. C'est normal de mettre à disposition ces données, je n'y vois pas d'objection, c'est clairement votre rôle. On n'aura rien à cacher. Nous sommes déjà en discussion avec une série d'organismes. Vous verrez que ça aura des effets sur de grands événements populaires à Lausanne.

M. Valentin Christe (UDC) : – Vous venez d'admettre que l'impôt sur les divertissements pénalise l'attractivité de la ville pour accueillir de grands événements. Si je comprends bien la logique de la Municipalité, il s'agit de voter un crédit spécial, un crédit pour résoudre un problème qu'on n'aurait pas en premier lieu si ce fichu impôt n'existait pas. C'est un cataplasme sur une jambe de bois. Nous sommes au clair vis-à-vis des personnes avec qui vous pensez nous placer en porte-à-faux. Ça fait longtemps que nous militons pour la suppression de l'impôt sur les divertissements. Nous n'allons pas arrêter aujourd'hui. Nous sommes allés avec le refus de ce crédit.

M. Grégoire Junod, syndic : – Cet impôt est bénéfique. Il permet d'assurer des ressources pour financer la politique culturelle lausannoise, et plus largement l'ensemble du budget de la Ville. Je redis ce que la Municipalité avait dit textuellement à l'époque du vote sur l'initiative. Pour de grands événements, c'est un handicap. C'est le problème que nous résolvons avec ce crédit. C'est une approche pragmatique qui permet de préserver des ressources fiscales utiles à la Ville, pour financer une partie des charges liées à la vie nocturne lausannoise. On corrige les défauts du système avec ce crédit. C'est un élément complémentaire aux règles d'exonération adoptées à l'époque par le Conseil communal. Je ne dis rien de nouveau ce soir.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je remercie M. le syndic pour sa sincérité quand il rappelle à juste titre que l'impôt sur les divertissements est un impôt non affecté, c'est-à-dire qu'il arrive dans la caisse générale de la Ville, qui sert à financer un certain nombre de prestations. Vous financez des subventions pour de grands groupes de production d'événements. J'espère que la gauche du Conseil communal est à l'aise pour subventionner de grands groupes et de grandes sociétés de production. Tout à l'heure, dans le débat budgétaire, on a encore entendu sa position. J'espère que chacun sera cohérent dans ce débat.

Mme Mathilde Maillard (PLR), rapportrice de majorité, Commission des finances : – La Commission des finances a formulé un vœu en lien avec le crédit de 2023/2026 pour favoriser la tenue de grands événements.

Vœux de la commission

La Commission des finances souhaite que les préavis relatifs au budget et aux comptes soient exclusivement consacrés à l'étude du budget et des comptes. Tout objet sortant de ce cadre devrait faire l'objet d'un préavis spécifique.

Mme Mathilde Maillard (PLR), rapportrice de majorité, Commission des finances : – La commission accepte la conclusion 1.

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – Chers collègues, le groupe PLR était venu traiter ce budget dans l'espoir que nous collaborions ensemble vers le même but, œuvrer pour des finances saines pour la Ville de Lausanne, afin que nous puissions faire face aux obligations qui nous incombent sur des bases solides. Aujourd'hui, avec la dette à plus de 1,9 milliard, notre déficit, nous le rendons de plus en plus fragile. Comme vous l'aurez peut-être constaté, face à l'inflation galopante, les grandes banques centrales de ce monde ont successivement augmenté les taux d'intérêt directeurs de cette année. Dans ce contexte, la BNS a pris la décision de mettre fin au taux négatif.

Ce changement de paradigme d'une hausse des taux d'intérêt a un impact sur les finances de notre Ville, ce qui a l'air de ne pas trop inquiéter une partie de cet hémicycle, l'utilisation de la carte de crédit. Ceci étant dit, le match est fait. Bien sûr, nous avons chacun notre style de jeu. Nous qui pensions avancer vers l'avant ensemble, non, des buts contre notre camp ont été marqués.

Je vais les citer brièvement. Le premier, c'est le Conseil qui verse une subvention pour une couverture d'un déficit d'une école qui n'a pas encore ouvert. Comment l'expliquer aux Lausannois

et Lausannoises ? Deuxième but contre notre camp : nous l'avons vu avec l'amendement de la FASL. Nous avons arrêté de compter, vu le nombre de buts contre notre camp marqués. Pour conclure, à la lumière des éléments qui ont été mis en avant, pour prendre en compte que l'ensemble des amendements a été rejeté, le groupe PLR dans son ensemble refusera ce budget.

A l'appel nominal, le Conseil, par 51 oui, 27 non et 0 abstention, accepte la conclusion n°1 telle qu'amendée par le Conseil.

(insérer vote)

Mme Mathilde Maillard (PLR), rapportrice de majorité, Commission des finances : – La commission accepte la conclusion 2 par 14 oui, 0 non et 0 abstention.

A l'appel nominal, le Conseil, par 67 oui, 11 non et 2 abstentions, accepte la conclusion n°2 de la Commission.

(insérer vote)

Mme Mathilde Maillard (PLR), rapportrice de majorité, Commission des finances : – La commission accepte la conclusion 3 par 9 oui, 2 non et 3 abstentions.

A l'appel nominal, le Conseil, par 48 oui, 32 non et 0 abstention, accepte la conclusion n°3 de la Commission.

(insérer vote)

Mme Mathilde Maillard (PLR), rapportrice de majorité, Commission des finances : – La commission accepte la conclusion 4 par 9 oui, 1 non et 4 abstentions.

A l'appel nominal, le Conseil, par 47 oui, 31 non et 1 abstention, accepte la conclusion n°4 de la Commission.

(insérer vote)

Mme Mathilde Maillard (PLR), rapportrice de majorité, Commission des finances : – La commission accepte la conclusion 5 par 9 oui, 1 non et 4 abstentions.

A l'appel nominal, le Conseil, par 48 oui, 32 non et 0 abstention, accepte la conclusion n°5 de la Commission.

(insérer vote)

(insérer délibéré)

Organisation de la séance

Discussion

La présidente : – Nous continuons.

M. Louis Dana (Soc.) : – J'ai entendu les mots « nous continuons ». J'aimerais juste que l'on prenne conscience d'une chose : nous avons fait à peu près vingt heures de débat sur les quatre dernières semaines. Je m'en remets à votre magistère, mais je pense que ce soir est une séance simple, qui doit normalement durer deux heures. Nous avons commencé à 19 h 30. Je ne trouverais pas illégitime que l'on termine après 21 h 30. C'est une proposition. Vous en ferez ce que vous voudrez. Nous avons fait énormément d'heures au Conseil communal. C'est un concours de circonstances. Nous avons eu le PDCom et le budget, mais juste peut-être en prendre compte ce soir.

La présidente : – Je peux vous comprendre. Une séance simple, c'est toujours marqué jusqu'à 22 h 30, et non pas 21 h 30. C'est indiqué je ne sais où. Nous allons continuer nos travaux.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Je ne voudrais pas rallonger le débat sur la question de savoir si on doit interrompre à 21 h 30 ou 22 h 30, mais une fois n'est pas coutume, je partage ce qui a été suggéré par mon collègue Dana, à savoir que nous avons effectivement un peu enchaîné les

séances. Il y a une certaine fatigue qui peut aussi se faire ressentir. Sachant que nous avons encore une séance prévue mardi prochain, je serai d'avis de soutenir cette motion d'ordre de mon collègue Dana.

La présidente : – Avant de donner la parole plus loin, je vais juste vous dire que je peux vous tenir jusqu'à minuit, si je veux ! Il est vrai qu'il y a encore une séance mercredi prochain que nous avons ouverte. Il reste les autres préavis du budget à traiter. Il y a des questions orales que nous n'avons pas faites depuis deux mois, il me semble.

Je dois prendre encore les initiatives. Il y a cinq interpellations urgentes. Soit on finit passé minuit aujourd'hui, soit on finit passé minuit mardi prochain. Donc on va continuer un bout à moins qu'il y ait une motion d'ordre et que le conseil ne vote. Je vous ai donc averti du déroulement pour ce soir ou ce qu'il se passera la semaine prochaine.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Vous avez tout dit. Il y a tellement d'urgences à traiter. Même s'il y a un petit retard ce soir, la séance de mardi prochain risque d'être longue. Les débats sur les interpellations urgentes ne passeront pas comme une lettre à la poste pour certains. Je ne vais pas rallonger. Je vous rejoins complètement. Il est important que l'on continue le maximum ce soir, quitte à être soulagés mardi prochain, à la limite. Dans ce cas-là, tant mieux.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Dans la continuité de vos propos, vous avez souligné les cinq interpellations urgentes qui émanent des quatre groupes différents, dont les deux qui proposent d'arrêter ce soir.

Il faut être cohérent. Vous déposez des interpellations urgentes, il faut les traiter en urgence. Si on ne les traite pas aujourd'hui, elles seront traitées en 2023. C'est ça, les interpellations urgentes ? Dans ce cas, je vous invite à arrêter d'en déposer pour que l'on suive l'ordre du jour.

Cela fait au moins deux mois que l'on n'a pas touché un seul point de l'ordre du jour, hormis les urgences. C'est le moment d'avancer le plus longtemps possible.

Autorisations d'achats pour l'exercice 2023

Préavis N° 2022/33 du 27 octobre 2022

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Paulraj Kanthia (PLR), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

M. Paulraj Kanthia (PLR) : – À l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions du préavis 2022/33 par 9 oui et 1 abstention. Il propose au Conseil d'en faire de même.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 2 abstentions, accepte les conclusions de la commission.

(insérer vote)

Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines Crédit-cadre annuel 2023

Préavis N° 2022/26 du 29 septembre 2022

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Samuel de Vargas (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

M. Samuel de Vargas (Soc.), rapporteur : – La commission des finances s'est prononcée comme suit. Pour la conclusion 1, 9 oui, 1 abstention, 0 non. Pour la conclusion 2, 9 oui, 1 abstention, 0 non. Pour la conclusion 3, 8 oui, 2 abstentions, 0 non. Et pour la conclusion 4, 8 oui, 2 abstentions, 0 non.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 6 abstentions, accepte les conclusions de la commission.

(insérer vote)

Crédits-cadres bisannuels 2023-2024

Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic

Renouvellement et extension des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux

Renouvellement et extension des réseaux des Services industriels

Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires

Entretien de surfaces privées communales

Préavis N° 2022/35 du 3 novembre 2022

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Eric Bettens (PLR), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

M. Eric Bettens (PLR), rapporteur : – Chacune des conclusions a été votée et acceptée à l'unanimité par la Commission des finances.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 5 abstentions, accepte les conclusions n° 1 à 4 de la commission.

(insérer vote)

Crédits supplémentaires pour 2022

2^e série

Préavis N° 2022/31 du 13 octobre 2022

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Angélique Chatton (Les Verts), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter au rapport. La commission vous recommande d'accepter les conclusions du préavis.

La discussion n'est pas utilisée.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 8 abstentions, accepte la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Financement des projets informatiques non couverts par un préavis spécifique Crédit-cadre annuel 2023

Préavis N° 2022/29 du 6 octobre 2022

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Samuel de Vargas (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter.

La discussion n'est pas utilisée.

M. Samuel de Vargas (Soc.), rapporteur : – La Commission des finances s'est prononcée de la manière suivante : 8 oui, 2 abstentions, 0 non.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 9 abstentions, accepte les conclusions de la commission.

(insérer délibéré)

Crédit cadre d'investissement de CHF 10'805'000.- pour la modernisation et l'extension des réseaux informatiques pédagogiques dans les bâtiments scolaires ainsi que pour l'équipement des classes en affichage numérique frontal

Préavis N° 2022/08 du 24 mars 2022

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Mathilde Maillard (PLR), rapportrice remplaçante : – Alors je vous prie d'excuser Olivier Marmy, qui nous a transmis les éléments. Il n'a rien à ajouter à son rapport. Mais il souhaite attirer l'attention sur le fait que la commission a voté une conclusion supplémentaire.

La discussion est ouverte.

Mme Constance Von Braun (Les Verts) : – J'aimerais remercier Daniel Curnier. En tant que spécialiste, il a documenté cette intervention. Le préavis 22/08 propose d'allouer un montant de presque 11 millions de francs pour l'extension des réseaux informatiques et l'équipement des classes des écoles lausannoises, à titre de contribution à une politique éducative cantonale.

La dépense est justifiée par la nécessité de ne pas prendre de retard en matière technologique, informatique. Or, c'est ici déjà que les Verts s'interrogent. Est-ce vraiment la direction que l'on souhaite prendre ? Est-ce vraiment un retard à combler ? Augmenter la numérisation des infrastructures scolaires coûte en argent et en ressources et coûtera en énergie de fonctionnement et en maintenance. Est-ce vraiment la bonne décision ? Il ne nous viendrait pas à l'idée de combler notre retard en matière de reconnaissance faciale malgré la technologie existante et bien que d'autres pays soient en avance sur ce sujet.

Place à une lapalissade. Il y a des raisons de penser que le futur ne se déroulera pas exactement comme le passé. Il est temps d'anticiper les changements à venir. L'octroi d'un tel crédit n'est pas vraiment sensé. Plusieurs raisons à cela.

Tout d'abord, la jonction cantonale nous pousse à octroyer ce crédit. Rappelons que l'installation de ce matériel est le fruit du chantier numérique lancé il y a cinq ans et depuis, il s'est passé un certain

nombre d'événements parmi lesquels les manifestations et grèves du climat, les déclarations d'urgence climatique à différents niveaux institutionnels, la guerre en Ukraine, des étés secs et caniculaires, une augmentation des prix de l'énergie et la menace de pénurie d'approvisionnement en électricité. Les événements doivent nous faire lire ce préavis et voter ou non ce crédit avec une attention particulière.

En effet, l'installation de réseaux à haut débit, de routeurs et d'appareils numériques frontaux, d'écrans géants dans chaque classe, aura un impact important sur l'environnement. Pensez-y : la chaîne de production de ceux-ci, l'extraction des métaux, leur transport et assemblage en usine. Rien de tout ça n'est mentionné dans le préavis à la réplique obligatoire. L'impact sur le climat et l'environnement durable, c'est toutefois non négligeable.

Deuxièmement, l'usage de ces dispositifs aura pour conséquence une augmentation de la consommation d'électricité. À l'heure où l'on somme les ménages de basculer vers la sobriété et où les prix s'envolent, l'énergie supplémentaire de ces écrans et pour le stockage des données semble aujourd'hui anachronique.

Troisièmement, et la planète mise à part, posons-nous la question de savoir si nos chérubins y gagneraient vraiment quelque chose pour leur cursus et leur développement. La recherche scientifique éclaire sur les problèmes sanitaires et sociaux que pose l'exposition des enfants aux écrans : problèmes de vision, d'apprentissage du langage, de développement cognitif, troubles de l'attention et du comportement, problèmes de sommeil, etc.

Dépenser plus de 10 millions pour du matériel numérique devrait se justifier si et seulement si cela permettait aux élèves des écoles lausannoises d'acquérir de meilleures connaissances et savoirs. Ça n'est pas le cas.

Si on fait exception des enfants à besoins particuliers, comme les dyslexiques et les dyscalculiques, les conséquences sur les apprentissages de ces évolutions numériques sont démontrées comme étant inexistantes, voire néfastes, selon un rapport du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique de 2018. Je cite : « Les élèves qui n'utilisent pas d'appareil numérique en classe obtiennent en moyenne de meilleurs résultats que ceux qui les utilisent ». Et selon le rapport « Connectés pour apprendre » publié en 2015 par l'OCDE, je cite, « les pays qui ont consenti d'importants investissements dans les technologies de l'information et de la communication dans le domaine de l'éducation n'ont enregistré aucune amélioration notable des résultats de leurs élèves en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences. Et que ceux qui utilisent ces outils tous les jours ont une moins bonne compréhension de l'écrit. »

Cela étant, en commission, il a été ajouté une 5e conclusion au rapport pour demander à la Municipalité que l'installation d'affichage numérique frontal dans les classes lausannoises soit distincte en fonction des degrés scolaires avec, certes, une installation systématique de la 7 P à la 11 P, mais qu'elle privilégie une mise à disposition mutualisée. Cette mutualisation aura un impact direct sur le montant du crédit alloué. Une baisse a été calculée avec le service concerné à la hauteur de 1 525 000 francs.

Les Verts et les Jeunes Verts se proposent d'amender la conclusion numéro 1 du rapport avant de transcrire cette baisse de coût de la façon suivante. Monsieur Tétaz, si vous pouvez afficher l'amendement. Je vous remercie. Je peux vous en faire lecture. L'amendement dirait allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 9 300 000 francs pour la modernisation et l'extension des réseaux informatiques et pédagogiques dans les bâtiments scolaires ainsi que pour l'équipement des classes en affichage numérique frontal.

Amendement Constance Von Braun

d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF ~~10'805'000.-~~ **9'300'000.-** pour la modernisation et l'extension des réseaux informatiques pédagogiques dans les bâtiments scolaires ainsi que pour l'équipement des classes en affichage numérique frontal.

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – Nous avons tous majoritairement voté oui lors d'une première commission, avec une abstention, si mes souvenirs sont bons. Lors de la seconde

commission souhaitée par des conseillers qui voulaient affiner le sujet, nous avons pu rencontrer des chefs de service et découvrir une partie du matériel prévu pour les écoles.

Le groupe UDC ne votera pas comme un seul homme, mais chacun en fonction de ses sensibilités. En ce qui me concerne, je n'allais pas dire non pour que nos jeunes acquièrent de solides connaissances dans les nouvelles technologies, incontournables sur toute la planète. J'ai émis cependant un gros bémol concernant les jeunes enfants, notamment via l'iPad. Leur développement n'est pas terminé et le rayonnement des écrans sur eux est malsain.

Selon des études, les écrans ont des effets néfastes sur la santé. Ayant travaillé sur des Mac et PC de 1980 à 2018 et à la retraite, des inquiétudes m'ont régulièrement effleurée. Les maladies auto-immunes sont plus régulières dans les pays occidentaux au cours des dernières décennies. Cela laisse possible l'influence de facteurs à risque à évoluer.

Mon autre préoccupation concerne l'obsolescence programmée. Qu'allez-vous faire de tout ce matériel informatique ? Dans huit ans, vous devrez à nouveau voter un fonds pour le changement de matériel, de formation des enseignants et des élèves, des informaticiens... Lors de ma carrière, tous les six ou sept ans, nous devions nous former à nouveau et des PC ou Mac flamboyants neufs prenaient la place du « vieux » parc informatique. Un système en chasse un autre. Il ne reste pas d'autre solution pour fournir des nouveautés.

C'est du temps volé aux matières essentielles comme le français, l'histoire et la géographie. Veillons à ne pas encore pénaliser les jeunes appelés à devenir des citoyens et des électeurs éclairés. Je voterai quand même ce soir oui, parce que sur toute la planète, si un jeune lausannois veut aller une fois à la Silicon Valley, j'espère qu'il pourra.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – En l'absence de notre collègue de parti Denise Gemesio, je vais vous lire le texte qu'elle a préparé sur ce préavis.

« Tout d'abord, je cherche à rappeler que nous prenons aujourd'hui position sur un préavis qui émane d'une initiative cantonale. Décider que notre Commune fera autrement, c'est décider de dire que nous offrons moins à nos écoliers. Ce n'est pas un mystère, les maîtresses et les maîtres d'école parlent, notre Commune a des bâtiments non rénovés et du matériel qui n'est pas à jour. Offrir moins d'écrans pour les classes de première à la sixième, c'est perdre du temps dans l'organisation de quelle classe aura accès à quel écran et à quel moment. Cela empêchera de développer des techniques d'enseignement nouvelles.

Concernant la réduction de matériel et la fuite vers l'avant exposées par le groupe des Verts et des Jeunes Vertes, ce n'est pas applicable à ce préavis pour deux raisons : l'inégalité par rapport aux autres cantons et aux communes vaudoises. Ce sera des centaines d'écrans dont les écoliers profiteront. Ce sera un outil d'apprentissage partagé. Nous refuserons donc cette proposition.

D'un point de vue plus technique, la proposition d'offrir aux classes de la première à la sixième des tableaux numériques mobiles les rend plus sensibles. Déplacer un écran d'un lieu à un autre tous les jours pourra les sensibiliser davantage. Les coûts pourraient ne pas changer tant que cela et le coût écologique pourrait augmenter.

Ce dernier point touchera davantage l'hémicycle de gauche du Conseil. Lausanne est composée à près de 50% d'étrangers. L'organisation est primordiale dans l'intégration de l'enfant étranger. Il semble cocasse que ce soit moi qui doive le rappeler, en tant que femme étrangère radicale, et il est essentiel de ne pas créer encore une inégalité pour les enfants de familles étrangères ».

Mme Virginie Cavalli (V'L) : – Nous discutons ce soir d'une question de société, voire philosophique. À partir de quel âge devrions-nous avoir accès à un écran et sous quelles conditions ?

Ce préavis a été voté à l'unanimité lors d'une précédente commission. Il en a fallu une deuxième pour que les craintes de certains membres de cet hémicycle puissent être dissipées ou moyennement dissipées. Il est démocratique d'avoir une deuxième discussion, une discussion à laquelle j'ai pu remplacer mon collègue qui faisait, sans mystère, partie de l'unanimité présente à cette première commission. Notre parti étant attaché à la liberté d'expression, j'ai siégé à la commission. J'en suis ressortie convaincue que ce préavis est nécessaire pour que les écoliers lausannois ne soient pas laissés au bord du chemin de la modernisation.

Je salue les personnes qui étaient là pour répondre à nos diverses questions lors de cette commission. Ce qui ressort de ce préavis est que la numérisation de l'école est un dossier de compétences cantonales et une exigence désormais légale. L'impact de la politique communale n'a que peu d'effet sur le déploiement de l'école numérique. J'ai également pu me rendre compte que cette politique est bien cadrée. Elle émane de professionnels et elle a une approche progressiste.

Je lisais dans le rapport de la première séance de commission qu'une commissaire s'inquiétait de voir la dérive du tout numérique à la sauce californienne dans nos écoles. Toutes proportions gardées, il faut comparer ce qui est comparable. La formation est une tâche régaliennne de longue date. Comme toute autre institution, elle se doit de vivre avec son temps. De plus, l'approche vaudoise du numérique sera appliquée dans les classes lausannoises et tout a été pensé pour accompagner les élèves face aux écrans dont l'usage sera adapté en fonction des classes d'âge.

Le numérique est un outil intégré dans le programme scolaire comme tant d'éléments qui font partie de la vie des élèves. Le groupe des Vert'libéraux choisit de faire confiance aux professionnels de la formation que sont les enseignants et les directeurs d'établissement pour mettre en place ces outils pour le bien de tous les élèves. A titre personnel, j'ai un peu de mal avec cette attitude suspicieuse à l'égard de toutes les nouveautés, surtout que cette nouveauté est passablement encadrée par les personnes de terrain.

En effet, l'école ne peut pas ignorer le fait que les outils numériques sont nécessaires dans la plupart des emplois du secteur tertiaire, soit l'extrême majorité des emplois en Suisse. De plus, ce n'est pas simplement une intégration sur le marché du travail, c'est aussi une question qui permet d'éviter les discriminations à l'égard des élèves dont les parents n'ont pas forcément les outils et/ou les connaissances pour assurer l'utilisation équilibrée des outils numériques. En effet, certains parents n'ont pas forcément une formation ou des moyens financiers qui permettent cela.

De façon générale, les Vert'libéraux s'engagent pour la numérisation de la société et ne pas diviser la société par une fracture numérique. Nous vous invitons à soutenir ce préavis, mais nous ne soutiendrons pas l'amendement des groupes des Jeunes Vertes et Jeunes Verts.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche soutiendra ce préavis malgré un certain nombre de réticences. Je parle aussi à titre personnel. Comme enseignant, pour ma part, j'ai pas mal de réticences avec le projet du numérique développé par le Canton, plus particulièrement sur le volet de l'éducation numérique que comprend ce projet. Moins sur l'équipement en infrastructures des écoles.

Ici, précisément, ce crédit concerne essentiellement l'équipement en infrastructures. De ce point de vue, nous y sommes dans l'ensemble plutôt favorables. Il y a vraiment des apports pour l'enseignement et pour le travail des élèves à l'équipement en écrans numériques dans les classes.

Nous avons parlé des élèves à besoins particuliers, les élèves dyslexiques, par exemple. Tout simplement, le fait de pouvoir afficher à l'écran le document sur lequel il a travaillé pour faire des corrections, pour travailler en collectif. Pour ces élèves qui ont beaucoup de peine à déchiffrer une écriture manuscrite, c'est positif. Et puis, on évite des problèmes quand il y a une différence sur le plan visuel entre ce que l'élève a sous les yeux sur sa table ou ce qui est écrit ou projeté au fond de la classe. Enfin, pas au fond. Il y a vraiment un effet positif. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Pour ma part, justement, je suis plus circonspect et réticent par rapport à la plus-value que ces grands écrans puissent apporter, par rapport à ce que peut apporter un projecteur qui projette sur un tableau blanc. Les enjeux pour les plus petits ne sont pas vraiment les mêmes. Cela a déjà été dit.

La réticence quant au nombre d'iPad... Il n'y en aura pas pour chaque élève, mais il y en aura quand même beaucoup. Je travaille dans un établissement pilote au niveau du Canton. Cela fait de nombreuses années qu'il est équipé comme le seraient les écoles lausannoises. J'en tire le bilan qu'il y a quand même beaucoup d'iPad et d'ordinateurs et de chariots de ces ordinateurs et de ces iPads qui dorment et qui sont largement sous-exploités. Je ne pense pas que ce soit arrivé que 60% de ces ordinateurs soient utilisés au même moment. Il y a peut-être un risque de suréquipement.

Par rapport à un contexte, cela a été dit, de crise énergétique, je me faisais cette réflexion en parlant avec des collègues de ce projet. De quoi aurons-nous l'air si nous avons tout à coup un shutdown d'électricité et que l'on doit s'en tenir à allumer la lumière et que c'est impossible de maintenir en fonction le Wi-Fi et tout l'équipement numérique énergivore que le crédit propose ? De ce point de

vue, il y a aussi une réflexion à avoir. L'éducation se gère d'abord au niveau cantonal. On parle d'infrastructures dans les écoles, mais quand même, cela nous concerne. La dépendance au numérique dans le corps enseignant qui nous semble progresser – je me mets dans le tas – si, tout à coup, du jour au lendemain, vous me dites qu'il n'y a plus d'écran et plus rien et qu'il faut tout faire à la craie sur le tableau noir, je vais avoir beaucoup de boulot pour revoir tout mon enseignement de l'année. Cela ralentit forcément l'enseignement.

Cela pose forcément un problème. Est-ce que dans dix ans, ce sera encore envisageable de consommer à ce point ? Comment ferons-nous pour continuer d'équiper en numérique à un tel niveau ? Cela pose des grandes questions qui nous échappent en partie ce soir.

Malgré ces réticences, nous soutiendrons ce préavis, mais nous n'avons pas eu de position de groupe sur l'amendement. À titre personnel, je le soutiendrai pour avoir une approche un peu limitée, en particulier dans le primaire. Je pense vraiment qu'il y a là matière à se dire que c'est mieux de préserver les petits de ce numérique pour les problèmes que cela peut générer pour eux du fait des apports limités que cela peut leur apporter. Je vous invite toutes et tous à soutenir cet amendement ainsi que le rapport-préavis, tel qu'il serait modifié par l'amendement.

Mme Caroline Devallonné Dinbali (soc.) : – Je déclare mes intérêts, je suis enseignante en primaire à Lausanne. Ces demandes de crédit comportent deux éléments bien distincts. D'abord, la modernisation et l'extension du réseau informatique scolaire. Cet aspect n'est pas du tout débattu ce soir. Il y a aussi les installations des ANF, l'affichage numérique frontal. Cette 2^e partie fait débat. L'équipement des classes en ANF est une demande du canton. Cela s'inscrit dans le projet numérique dans les écoles. L'éducation numérique est importante. Il y a parfois, et encore ce soir, confusion entre éducation numérique, éducation des élèves face au numérique, et équipements numériques dans les classes, en l'occurrence pour les classes primaires.

Un affichage numérique frontal sera majoritairement à destination des enseignants et absolument pas pour l'utilisation des élèves. L'éducation numérique se déploie dans les classes. De nouveaux outils doivent être mis à disposition des enseignants, c'est indéniable.

Il est surprenant qu'il soit prévu d'équiper systématiquement toutes les classes sans tenir compte de la réutilisation des ANF ni de la mise en lien des modalités d'enseignement et des objectifs visés. Le numérique responsable recommande d'analyser les besoins pour adapter les outils. Les objectifs et la manière de travailler ne sont pas les mêmes selon les années. Il est interpellant d'imaginer installer une même ressource pour des utilisations aussi différentes. Le programme en éducation numérique ne propose que des activités déconnectées dans certains niveaux. On travaille les prérequis à la programmation, par exemple. L'enseignement n'est que rarement frontal. C'est induit par un ANF.

Quand on parle de différenciation pédagogique, avec un écran qui focalise l'attention de tout le monde en même temps, on ne parle pas de différenciation, mais de mise en commun. Ce n'est pas la modalité principale de l'enseignement dans les petits degrés.

L'aspect durabilité de ces écrans questionne aussi, tant par leur consommation que par le recyclage. Leur durée est estimée à 8 ans. Installer de tels outils dans des lieux où ils ne seront utilisés que ponctuellement est superflu. Un amendement a donc été proposé lors de la commission afin que les écrans ne soient pas installés dans toutes les classes systématiquement, mais qu'un projet différencié par degré soit appliqué, comme cela a été dit, de manière systématique dans les degrés où ça ne questionne pas, de la 7^e à la 11^e année, et une installation mutualisée de la 1^{re} à la 6^e année. Ça ne posera pas de problématique d'organisation pour les directions. C'est le découpage des établissements lausannois qui est scindé entre la 6^e et la 7^e. Il n'y a aucune conséquence à ce niveau.

Il est aussi question de tableaux blancs qui permettent de recouvrir l'écran quand il est éteint. Les tableaux blancs ne sont ni écologiques ni économiques. Ils nécessitent l'utilisation de stylos jetables qu'il faut remplacer, surtout quand les jeunes élèves les utilisent. Une alternative avec des tableaux noirs m'a été présentée lors de la commission. Il semble que cette option soit envisageable.

J'espère qu'elle sera retenue lors de l'achat. Un 2^e amendement vous est soumis ce soir pour ajuster le budget en fonction de l'amendement voté en commission, afin de mutualiser l'installation des ANF dans les établissements. Je vous invite à accepter ce rapport tel qu'il a été amendé en commission et d'accepter l'amendement du budget en conséquence.

M. Antoine Piguet (PLR) : – Une remarque pour essayer de rassurer ceux qui pourraient être apeurés par le tout numérique. On se rappelle de l'époque du Covid. Tous les élèves étaient devant l'ordinateur. Tous les cours se passaient devant un écran. Je ne pense pas que ça a perturbé tous les élèves d'aujourd'hui. J'ai presque l'impression que si, demain, on refusait de passer au numérique, ils se diraient : "Pourquoi on revient en arrière ?"

Les cours se sont bien passés. Mais on ne leur apprend pas à faire du numérique aujourd'hui. Les enfants et les adolescents vivent déjà devant des écrans. Peut-être que ce n'est pas bien de passer ses journées devant un écran. Il faut peut-être limiter ça dans une salle de classe, mais le monde est en marche. Ce serait bien de suivre ce mouvement par honnêteté vis-à-vis des élèves. Ne reculons pas devant ça.

M. Valentin Christe (UDC) : – Il s'agit par ce préavis de fournir les moyens matériels et financiers permettant de mettre en œuvre une politique décidée sur le plan cantonal. Il doit être permis de questionner la pertinence de cette politique.

Pour ceux qui reprochent à ceux qui font part de leurs doutes sur cette démarche de s'opposer à la digitalisation, c'est faire des raccourcis et un procès un peu expéditif. En ce qui concerne la comparaison avec la période du Covid, il suffit de poser la question aux enseignants et aux écoliers. Personne n'a envie de revivre ça. Notre groupe est partagé quant au sort à réserver à ce préavis.

Notre groupe soutiendra à l'unanimité l'amendement déposé par les Verts. Les enfants en bas âge sont amplement exposés aux écrans hors du temps scolaire. Ils n'ont pas à l'être encore plus lors du temps scolaire. A titre personnel, je suis effaré quand je vois des bambins dans leur poussette, le regard rivé sur une tablette. Ça me désespère.

En ce qui concerne l'inégalité des chances, s'agissant des familles d'origine étrangère, puisque le sujet a été abordé, le problème ne se situe pas au niveau de l'accès au numérique. Tout le monde a un smartphone, aujourd'hui, notamment chez les jeunes. Il faut se poser les bonnes questions. Est-ce que c'est en plantant les enfants devant des écrans qu'on va améliorer l'égalité des chances ? Ou est-ce qu'on va perpétuer des schémas dans lesquels les familles favorisées vont offrir à leurs enfants l'accès à la culture et au savoir parce qu'elles en ont les moyens et les autres non ? Ce préavis et la numérisation de l'école en général ne vont pas remédier à ce problème. À titre personnel, je vais refuser ce préavis. Le groupe UDC va soutenir l'amendement des Verts.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Pour revenir sur l'argument qui a été soulevé de la belle aventure que constitue l'enseignement à domicile pendant le Covid, il faut faire attention à ce qu'on dit. Beaucoup d'études ont montré la dégradation de la santé psychique des élèves du fait de l'enseignement à distance. Pour ma part, je ne serais pas capable de faire la part des choses dans ce qui a détérioré la santé psychique du fait de l'anxiété ambiante ou du fait de la mobilité restreinte que constituait le semi-confinement en Suisse.

Mais il est évident que la surexposition aux écrans et le renforcement de la dépendance au numérique que ça a constitué ont accru ces effets délétères. C'était une solution de survie. Elle ne pouvait pas durer plus que ce qu'elle a duré dans ce contexte.

Ce n'est pas l'enjeu de ce rapport-préavis. Le but n'est pas que les élèves travaillent au quotidien avec des ordinateurs. Ce n'est pas ce qu'on propose. Le parallèle ne vaut pas. Ce n'est pas souhaitable d'en arriver à un enseignement qui ressemblerait à celui que l'on a vécu durant le semi-confinement. Il faut vraiment faire attention. Ça a vraiment été une expérience qui a impacté négativement la santé de beaucoup d'enfants et d'adolescents.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Peut-être en préambule, une annonce, pas forcément d'intérêt, mais plutôt de désintérêt. Par principe, je ne me considère pas comme une personne experte en informatique. C'est même un sujet sur lequel j'ai trouvé que faute de pouvoir en connaître les fondements, j'avais de la peine à m'intéresser à ses aboutissants. J'ai peu d'intérêt et peu de compétences.

Si je m'exprime sur ce sujet avec un certain nombre d'expériences à partager, avec un réel intérêt, c'est essentiellement par rapport à des demandes qui ont été exprimées dans les établissements, par des enjeux qui ont été relayés dans des échanges que nous avons avec les professionnels de l'enseignement lausannois, qui ont amené à m'intéresser au cadre cantonal, pour s'assurer de la cohérence par rapport aux échos et oppositions que j'avais entendus.

Je dois dire que certains trouveront paradoxal que la même direction ait lancé, pour l'année scolaire 2021-2022, une campagne de prévention aux écrans et un préavis demandant 10,8 millions pour des acquisitions de numérique. La cohérence est dans le fait qu'il y a un même message dans les deux. Le mal n'est pas dans l'objet, il est dans l'usage qui en est fait, en particulier dans toutes les actions qui ne sont pas faites avec des écrans mal utilisés. Là encore, il faut une maîtrise des écrans. Ces éléments doivent être diffusés autant dans une campagne de prévention que dans le cadre scolaire. De ce point de vue, il y a un certain nombre de reproches et de craintes qui sont exprimés aujourd'hui. Elles ont largement été entendues lors de débats publics. J'aimerais revenir dessus.

L'impression que le développement du numérique dans les écoles lausannoises serait une initiative précipitée, manquant d'expérience, sur la base d'une volonté politique arbitraire, il faut signaler qu'elle se base sur des projets pilotes introduits par le département en charge de l'enseignement dès 2018, à un moment où les équipements informatiques personnels étaient interdits dans les écoles, pour justement avoir un message clair sur le fait que les objets numériques devaient être présents dans une dimension pédagogique. C'est donc en 2018 que les projets pilotes ont été introduits.

Le projet d'aujourd'hui s'inscrit aussi dans la cohérence du Plan d'étude romand tel qu'il a été adopté en 2021. Il a été fait avec un certain retard par rapport au développement de la Suisse alémanique. Ça a l'avantage de pouvoir bénéficier d'une certaine expérience en la matière. Ce plan d'étude romand comporte trois axes en matière d'enseignement du numérique. Il n'y a pas de fétichisme de technologie, seulement la volonté d'avoir une éducation numérique sur trois enjeux. D'une part, l'usage des outils numériques tels que tout un chacun peut l'avoir. Je note que, dans ce cénacle, les écrans sont largement représentés, quelles que soient les positions exprimées à la tribune. D'autre part, il faut comprendre leur programmation, avoir les compétences sur la science informatique dans cette dimension.

Troisièmement, une sensibilisation aux enjeux de communication et de médias pour savoir décoder l'information, pouvoir communiquer correctement dans un monde où l'information circule de manière nouvelle, avec beaucoup d'avantages et toute une série de risques. Cette pédagogie numérique, c'est celle qui doit être introduite. Cela m'amène à un autre élément important, la distinction qu'il doit y avoir entre l'éducation numérique et le matériel informatique. Ça a été affirmé par certains, le souhait de ne pas avoir de matériel informatique pour éviter un contact avec le numérique. Pourtant, l'école peut aussi enseigner le numérique sans avoir recours à des écrans. Néanmoins, il y a une certaine cohérence. Cela fait partie des éléments défendus par le Canton, que d'avoir trois piliers pour développer l'éducation numérique. Ces trois piliers, ce sont les ressources pédagogiques qui s'inscrivent dans le plan d'étude romand, la formation des enseignants et, de ce point de vue, le Grand Conseil a voté un crédit de 35 millions pour cet objectif et, troisièmement, les infrastructures et le matériel. Il est prévu 11 millions pour les équipements numériques du point de vue du Canton, pour la partie qui relève du Canton. La part fixe, celle des écrans et des réseaux, incombe aux communes. C'est dans ce contexte que la Municipalité vous propose de faire cette part, pour un enseignement numérique cohérent.

L'angle qui me semble important, ce n'est pas l'âge auquel on introduit le numérique, mais plutôt savoir comment avoir une gestion correcte du numérique et savoir si le but c'est de faire disparaître au maximum les écrans ou d'enseigner leur usage. Mon choix est la deuxième option. Je rejoins celui qui s'est aussi exprimé pour les acteurs cantonaux et intercantonaux.

Peut-être qu'à ce moment, pour changer un peu, pour dire que vous pouvez voter jusqu'à vendredi. Je signale la candidature numéro 31, qui dit que geler l'intérêt de l'éducation numérique aurait pour conséquence de faire fondre les perspectives de nos jeunes. Les votes restent ouverts jusqu'à vendredi.

Par rapport à des éléments qui ont été exprimés par les intervenants précédents. Une citation a été faite par rapport à l'absence de bénéfices sur les compétences de l'introduction des écrans. Voire même sur des effets inverses. De ce point de vue, il est intéressant de signaler que le document qui est utilisé, le rapport de l'OCDE de 2015, avec en tout cas une expérience qui remonte à assez longtemps, que l'objectif de l'éducation numérique n'est pas d'avoir des compétences en matière d'écriture et de calculs qui sont les compétences centrales mesurées par Pisa, mais qu'il n'y ait pas d'impact positif ou négatif paraît logique. Par ailleurs, les impacts négatifs ne sont pas liés à l'usage

de l'informatique scolaire, mais à l'école, il y a aussi probablement la problématique de l'usage des écrans à la maison qui est un réel enjeu, mais le fait de pouvoir enseigner des usages à l'école peut avoir aussi une réelle pertinence. De ce point de vue, il est utile de citer le même rapport dans ses conclusions. Je le retrouverai plus tard.

En attendant, Mme Lavanchy s'est inquiétée des effets sur la santé en matière de numérique. C'est l'occasion de signaler aussi les réflexions qu'il y a pour limiter l'effet de rayonnement et le fait d'avoir des câblages et du matériel avec des modèles à courte portée, qui tend plutôt à diminuer une volonté de limiter ces usages et de pouvoir avoir une précaution en la matière.

Il y a eu des questions par rapport à la consommation énergétique et le choix d'avoir des tableaux numériques. C'est en tout cas un choix qui a été fait sur la base d'un appel cantonal, qui implique aussi des critères écologiques dans le choix du matériel qui est proposé, et que la Ville souhaite rejoindre. En ce qui concerne les expériences de l'enseignement à distance, M. Piguet en a une expérience très positive. Un syndicaliste s'est exprimé pour dire qu'il s'opposait à l'éducation numérique au motif que l'éducation à distance avait été très négative. Personnellement, j'aurais le même avis que le syndicaliste sur la question de l'éducation à distance, mais il importe de dire que ce n'est pas l'éducation à distance qui est proposée ici, mais une pédagogie en classe, accompagnée par un enseignant, en considérant que, justement, ce lien est la plus-value importante.

En conclusion, je continue à défendre le soutien de ce préavis, à dire que le souhait de la Municipalité est de pouvoir le développer. Les équipements ont déjà aussi été introduits à l'occasion de rénovations. Sur les 750 classes lausannoises, 150 disposent déjà d'affichage numérique sans que l'on ait constaté des effets délétères. La volonté est plutôt d'avoir une homogénéité dans les équipements. Ça me paraît réellement être un plus pour le développement et l'apprentissage des jeunes de Lausanne.

Je comprends plutôt, si je comprends les réticences qui sont exprimées aujourd'hui, et le souhait de ne pas développer les équipements dans certaines classes, je le relie plutôt aussi à un des défauts dans le développement de l'informatique scolaire qu'il y a eu dans les dernières années, le fait de l'avoir fait avec beaucoup de réflexion à l'intérieur et pas forcément une communication qui permette une adhésion large du public en dehors des personnes qui l'ont approfondi dans le monde scolaire. Je le retiens en tout cas comme une volonté de reporter cette introduction. Néanmoins, la Ville de Lausanne continuera d'avoir des occasions d'introduire dans le cadre de rénovations. Et dans ce cadre de ne pas souhaiter introduire des tableaux noirs sans équipements numériques dans les classes nouvellement ouvertes et rénovées. Et permettre de revenir avec des expériences mieux étayées le cas échéant sur les expériences et la question des effets sur les degrés les plus petits qui ont été évoqués dans ce plénum.

La discussion est close.

Mme Mathilde Maillard (PLR), rapportrice remplaçante : – Les membres de la commission ont voté les conclusions 1, 2, 3 et 4. Avec 9 oui, 3 non et une abstention, les membres de la commission ont voté l'ajout d'une 5^e conclusion formulée ainsi : « Demander à la Municipalité que l'institution installe dans les classes en fonction des degrés scolaires avec une installation systématique de la CP à la 1P qui privilégie une mise à disposition mutualisée d'ANF de la 1P à la CP ».

Le Conseil, par 53 oui, 20 non et 2 abstentions, accepte l'amendement de Mme Von Braun.

Le Conseil, par 52 oui, 23 non et 1 abstention, accepte les conclusions n° 1 à 4 de la commission.

Le Conseil, par 69 oui, 4 non et 1 abstention, accepte la conclusion n° 5 de la commission.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Mountazar Jaffar : « Pour une remise systématique de récépissé de la PML aux personnes contrôlées »

Développement

(insérer postulat)

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de M. Matthieu Carrel : « Lausanne considère-t-elle vraiment les étudiants comme des touristes ? »

Développement

(insérer postulat)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Denise Gemesio et consorts : « Feux d'artifice : passons aux drones ! »

Développement

(insérer postulat)

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de Mme Françoise PIRON : « Politique de garde, osons aller plus loin ! »

Développement

(insérer postulat)

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de M. Yusuf Kulmiye : « Introduction de la Bodycam au sein du Corps de police à Lausanne »

Développement

(insérer postulat)

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat de Mme Diane Wild et consorts : « Du lierre plutôt que des tags ! »

Développement

(insérer postulat)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Sarah Depallens et consorts : « Les Halles sportives : un projet provisoire à Beaulieu jusqu'en 2026. Et après ? »

Développement

(insérer postulat)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « Pour une planification énergétique territoriale lausannoise »

Développement

(insérer postulat)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Sevgi Koyuncu : « Manque d'infrastructures dans le quartier de Praz-Séchaud, Boveresses, Eterpeys-Grangette »

Développement

(insérer postulat)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 22 h 30.

TEXTE PROVISOIRE